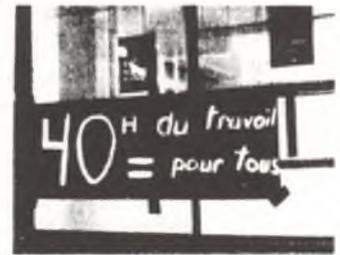

Pour l'introduction de la semaine de 40 heures sans diminution de salaire

bulletin No. **3** OCTOBRE 1976



SOMMAIRE :

- | | |
|---|----|
| 1) Editorial : Les 40 heures immédiatement sans diminution de salaire ! | 2 |
| 2) Les 40 heures : une catastrophe économique ? | 13 |
| 3) International : des 40 heures aux 35 heures... | 31 |
| 4) 40 heures immédiatement pour la santé de tous | 33 |
| 5) Contre la double journée de travail des femmes | 36 |
| 6) Trop de temps libre | 39 |
| 7) Lettre ouverte d'un travailleur à un capitaliste | 42 |
| 8) Prises de positions diverses | 44 |
| 9) Nouvelles des comités locaux et du comité national | 46 |

Edité par le COMITE NATIONAL POUR L'INTRODUCTION DE LA SEMAINE DE 40 HEURES
POCH, PSA, LMR, Jeunesses Socialistes suisses, PS Valais, PS Jura, Viva Kollektiv (Grisons),
Kritisches Oberwallis, Schweizerische Gesellschaft für ein soziales Gesundheitswesen.

Comité 40 heures national : case postale 181 8037 Zurich
Ed. resp. O.Pavillon

EDITORIAL

40 HEURES IMMEDIATEMENT SANS DIMINUTION DE SALAIRE !

A la veille du 5 décembre : le point de la situation

Après une période de relatif isolement des organisations qui lancèrent l'initiative (POCH - LMR - PSA), une situation nouvelle est apparue. Sous la pression des modifications de la situation économique qui donnent à la revendication des 40 h. une actualité immédiate, de nombreuses organisations politiques et syndicales ont de fait renié la décision du congrès de l'USS qui, rappelons-le, s'était prononcé pour le NON à l'initiative, en automne 75.

Après la VPOD, qui se prononça très vite pour la liberté de vote, la Fédération suisse des typographes vient de se prononcer pour le OUI et a également décidé d'inscrire les 40 h. comme revendication prioritaire au contrat collectif, en 1977.

D'autres fédérations ou sections syndicales se sont prononcées (ou vont le faire) dans le même sens (voir à ce sujet notre rubrique : "Prises de positions diverses").

Du côté du Parti socialiste, il en va de même et il est probable que le prochain congrès de Montreux décidera, pour le moins, la liberté de vote, plusieurs partis cantonaux s'étant déjà engagés activement du côté de l'initiative (Tessin, Vaud, Genève, Jura, Neuchâtel).

Rappelons aussi que le Parti du Travail s'est prononcé en faveur de l'initiative, sans pour autant rejoindre dans tous les cantons où il est présent les comités unitaires qui se sont formés.

Un front large est donc en constitution. C'est un fait réjouissant.

L'USS fait cavalier seul

C'est dans ce contexte que se place la nouvelle initiative de l'USS. Comme le dit la "Correspondance syndicale suisse": "L'USS se verra probablement contrainte de lancer sa propre initiative en faveur de la réduction de la durée hebdomadaire du travail". La décision a donc été prise lors de la réunion de la commission syndicale du 18 octobre dernier.

Cette initiative prévoit l'introduction des 40 h. par étapes (ce qui renvoie les 40 h. pour les secteurs les plus favorisés aux années 84-86) et avec des adaptations plus longues pour les fonctionnaires et tous les travailleurs non employés dans des "entreprises industrielles".

Initiative constitutionnelle de l'USS

"Les citoyennes et citoyens suisses soussignés demandent, par voie d'initiative populaire, que l'article 34 ter de la Constitution fédérale soit complété comme il suit :

I

lbis La Confédération légifère en vue d'assurer aux travailleurs leur part aux fruits du progrès par la réduction échelonnée de la durée du travail

II

Dispositions transitoires

1. Pour les travailleurs auxquels s'applique la loi sur le travail ou l'ordonnance concernant les chauffeurs, la durée maximum de la semaine de travail est réduite de deux heures au moins à l'expiration d'un délai d'une année dès l'adoption de l'article 34 ter, alinéa 1 bis. Ensuite, elle sera réduite chaque année d'une heure au moins jusqu'à ce qu'elle atteigne quarante heures.
2. Pour les travailleurs auxquels s'applique la loi sur la durée du travail ou la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires, la durée moyenne de la semaine de travail est réduite d'une heure au moins à l'expiration d'un délai d'une année au plus tard dès l'adoption de l'article 34 ter, alinéa 1 bis. Ensuite, elle sera réduite chaque année d'une heure au moins jusqu'à ce qu'elle atteigne 40 heures.
3. Pour les travailleurs qui font l'objet de dispositions spéciales (article 27 de la loi sur le travail), la législation détermine comment la durée du travail maximum sera réduite progressivement."

L'USS avait pris la position du NON sur la base de "promesses" patronales quant à l'ouverture de négociations sur la diminution des horaires. L'année 1976 vit les patrons refuser toute entrée en matière. Ceci laisse songeur sur la modération des députés syndicalistes aux Chambres qui se refusèrent à soutenir l'idée d'un contre-projet "qui aurait été ressenti par les patrons comme une épée de Damoclès sur leurs têtes et serait apparu comme une entorse des promesses mutuelles faites lors d'une rencontre avec une délégation de l'USS, ce qui aurait bloqué toute négociation sur le temps de travail" (Corr. syndicale, 25.3.76, trd.). Le bilan est vite fait : le fruit de cette "modération" fut le refus d'entrée en matière patronal, la trahison de la promesse avancée ...

Suite à ce premier échec de la voie contractuelle défendue par le président Canonica, la FOBB et la FTMH, ce fut donc la voie législative qui s'imposa finalement, celle que soutenaient les dirigeants de la VPOD et de l'UPTT en particulier.

Actuellement, tout le monde s'accorde pour reconnaître l'importance des 40 heures.

Le président de la VPOD souligne que "18 ans se sont écoulés (depuis le rejet de l'initiative des 44 h., contre une promesse d'introduction de cette réduction par voie des contrats) sans que la semaine de 44 heures se soit réalisée pour tous les travailleurs". La FTMH tient le même langage ("Il y a 13 ans que la dernière diminution du temps de travail a eu lieu et les nations industrielles voisines ont introduit depuis longtemps la semaine de 40 heures" Lutte syndicale 30.6.76).

Mais il n'empêche que, dans son ensemble le mouvement syndical adopte malgré tout une attitude attentiste et "neutre", voire négative, quant à la votation du 5 décembre.

C'est une grave erreur, pensons-nous.

Un article du secrétaire de la fraction socialiste aux Chambres cerne bien le problème, mais sans en tirer les conclusions qui nous semblent s'imposer avec évidence (Le POINT, Neuchâtel, sept. 76) :

"Il nous semble que les forces politiques traditionnelles n'ont pas saisi que si l'objectif des 40 heures a été lancé par une organisation d'extrême-gauche, ce n'est pas seulement une question de position sur l'éventail politique, c'est aussi une question de génération. L'autonomie, la libre disposition de sa vie sont des revendications auxquelles les apprentis, les jeunes travailleurs sont particulièrement sensibles. Elles débouchent nécessairement dans notre système de production sur une diminution de la durée du travail. Alors que les vacances et leur augmentation peuvent devenir une nouvelle source d'aliénation, l'attente de ces 3 ou 4 semaines permettant de traverser sans plainte le tunnel lugubre d'une année de travail, la réduction de l'horaire quotidien peut permettre une amélioration de la vie de tous les jours. (D.P. 3.5.73). La réduction de la semaine de travail ouvre de nouvelles possibilités en matière de formation des travailleurs, à condition que les organisations de travailleurs soient prêtes à fournir les prestations requises. Car il ne doit pas s'agir d'une intensification de la formation professionnelle seulement, mais d'un renforcement de la formation générale des travailleurs. Et cette formation, seules les organisations syndicales doivent la dispenser.

La diminution de la semaine de travail est un postulat socialiste fondamental. Toutes limitations du temps de travail est une contribution à l'épanouissement physique et culturel des travailleurs. L'intensité et le rythme de travail auxquels sont soumis les travailleurs exigent une diminution du temps de travail. L'augmentation de la productivité du travail compense la diminution du temps de travail. La période de récession et l'introduction de l'horaire réduit qu'elle a provoquée dans de nombreuses entreprises, fournissent suffisamment d'exemples qui confirment ce raisonnement. Dès lors, la cause des 40 heures ne peut être abandonnée. La partie n'est que remise. En tout cas, si le plan commun des syndicats et du patronat tendant à diminuer les horaires de façon contractuelle échoue, comme cela est le cas actuellement, l'USS doit prendre des mesures qui s'imposent pour atteindre l'objectif visé qui constitue la plus vieille revendication des organisations de travailleurs."

Il nous semble en effet que la seule "mesure qui s'impose" pour faire avancer la revendication des 40 heures, c'est celle de faire massivement voter OUI le 5 décembre prochain.

Ne serait-ce qui pour assurer le terrain de l'éventuelle nouvelle initiative de l'USS. Ne serait-ce aussi - et c'est important - que pour donner un meilleur rapport de force aux salariés qui vont renégocier des contrats collectifs l'an prochain, où s'inscrira la question des 40 heures (dans l'horlogerie par exemple, dans l'imprimerie et la métallurgie aussi).

On a un peu l'impression que se répète le scénario des années 60. Que s'était-il passé à l'époque ?

Un retour en arrière : l'initiative des 44 h. en 1954-1960

En 1954 l'Alliance des Indépendants "s'empare" (comme le déclara l'USS) du postulat syndical des 44 h. (inscrit au programme de l'USS depuis 1933) et lance une initiative pour les 44 h. qui en demande l'application sur une année. Cette initiative est soutenue par la FOBB, le GTCP, la VPOD et la FST. Par contre un congrès extraordinaire de l'USS, sous l'influence de la FTMH, se prononce pour le non et annonce sa volonté de lancer une autre initiative de même type. La votation a lieu en 1958, après une campagne très vive de part et d'autre, et l'initiative est repoussée par 568.818 voix contre 315.790. Elle fut acceptée par le seul canton de Bâle ville et faiblement repoussée dans les cantons de Zurich, Schaffhouse, Genève et Tessin.

En 1959, l'USS et la fédération des Employés présentent un projet d'initiative pour les 44 heures, au moment où commence

la révision de la loi sur les fabriques (où les 48 heures étaient inscrites depuis 1919 sans changement). Délai prévu : 1962.

Les patrons proposent un compromis : 46 heures pour les travailleurs de l'industrie et 50 h. pour tous les autres, ainsi que 50 h. en moyenne pour le bâtiment. Ils demandent par ailleurs aux syndicats de renoncer à toute hausse de salaire. A cette condition, ils seraient d'accord d'introduire les 45 h. en 1961 pour les travailleurs de l'industrie et assimilés.

En juillet 1959, un congrès extraordinaire refuse cette proposition et décide de lancer l'initiative comme moyen de pression. Mais la FTMH déclare qu'elle se pliera à la décision majoritaire, tout en s'abstenant d'une campagne active (elle restera fusil au pied) pour ne pas dommer l'industrie d'exportation.

En août 1960, l'initiative aboutit avec plus de 125.000 signatures. Mais finalement elle fut retirée avant le vote par l'USS, sur la base de promesses du patronat et du Conseil fédéral en ce qui concerne la révision de la loi sur le travail. C'est ce qu'on appelle le "compromis de Lugano" au terme duquel l'USS acceptait de retirer son initiative si la nouvelle loi prévoyait la semaine de 45 heures, respectivement 50 heures. Le président de la FTMH, Wüthrich défendit ce compromis contre d'autres syndicats (FOBB) en disant que la classe ouvrière était trop faible pour aller à la votation.

Finalement le Conseil des Etats torpilla ce compromis et imposa dans la loi 46 heures / 50 heures. Les 45 heures pouvant être introduites par le Conseil fédéral, lorsque ce dernier jugerait la situation économique propice (ce qu'il vient de faire à fin 1975 seulement ...).

Mais entre temps l'USS avait déjà retiré son initiative ...

Le déroulement des événements depuis le lancement de l'initiative POCH - LMR - PSA en 1972 rappelle fâcheusement ce précédent. Nous considérons que le lancement immédiat d'une initiative alternative par l'USS ne peut contribuer qu'à troubler les esprits et à affaiblir le front pour les 40 heures.

Nous estimons par contre que les fédérations qui se prononcent pour le OUI ou, tout au moins, pour la liberté de vote, favorisent l'existence d'une large unité, d'une combativité d'ensemble de la classe ouvrière pour imposer la diminution du temps de travail.

La plainte du patronat

Depuis l'aube des luttes du prolétariat industriel, le patronat a toujours tenu le même discours face aux revendications de diminution du temps de travail : vous allez porter un coup fatal à notre économie, les prix vont monter, nos exportations en pâtiront. Ce n'est pas le moment de travailler moins.

* Nous reviendrons, dans l'article suivant, sur la valeur de ces arguments. Disons tout-de-suite qu'à chaque fois, en 1877 comme en 1918-29, puis en 1960, les faits leur donnèrent tort.

Les patrons insistent d'abord sur la primauté des accords entreprise par entreprise, secteur par secteur et, dans ce sens, ils regrettent ce qu'ils appellent le "schématisme légal prôné désormais par l'Union Syndicale" avec son projet d'initiative (Bull. patronal vaudois, sept. 76).

Quoi de plus compréhensible ! Combien il est facile de diviser les salariés, entreprise par entreprise, secteur par secteur, de saucissonner l'introduction d'une diminution du temps de travail au compte-goutte, en veillant à ne pas perdre une miette de profit. Cette "souplesse des accords professionnels", comme ils disent, est le meilleur moyen de préserver l'entièreté des intérêts patronaux.

Ils expliquent ensuite qu'ils n'ont pu accepter d'ouvrir des négociations générales sur les 40 heures à cause de la situation économique. Le document remis au congrès de l'USS, disent-ils, "exprimait l'accord de principe des employeurs d'entamer des pourparlers en vue d'une réduction du temps de travail", mais "à condition que la situation économique se soit indiscutablement redressée"; or, continuent-ils, ces conditions ne sont pas encore remplies : "A l'heure actuelle, des réductions de l'horaire de travail affaibliraient la capacité de concurrence de notre économie, entraîneraient des fermetures d'entreprises et accroîtraient le chômage"...

Et ils annoncent bien entendu leur refus de toute initiative, d'où qu'elle vienne.

Attendons-nous donc à une campagne des plus démagogiques, alarmiste au possible où sera brandi à satiété le spectre de la "catastrophe économique" ...

Nous répondons dans un article qui suit aux principaux arguments de la bourgeoisie sur ces questions.

Les 40 heures, comme ce fut toujours le cas avec les revendications de diminution du temps de travail, marquent donc clairement les fronts : le camp ouvrier, le camp patronal.

Quelques raisons impératives de soutenir l'initiative POCH - LMR - PSA

Ceci dit, comme on l'a vu, le camp ouvrier, s'il est en passe de s'élargir, n'est pas complet. La position de la direction de l'USS, de la FTMH et la FOBB est, pensons-nous, lourde de conséquences.

En effet, avec l'éclatement de la crise, le mythe de la sécurité de l'emploi s'est écroulé, le patronat a remis toutes ses belles promesses et s'est empressé de faire payer la crise par les travailleurs : chômage partiel, licenciements, baisse des salaires, refus des réajustements, tous les travailleurs en subissent les effets à commencer par les plus vulnérables, les travailleuses d'une part, et les travailleurs immigrés.

Les 40 h. représentent par conséquent une réponse immédiate aux menaces de chômage. Un chômage d'ailleurs qui va se maintenir, selon tous les pronostics. Répartir le travail disponible entre tous, immédiatement, voilà ce que permettront les 40 heures. Rappelons d'ailleurs à cet égard qu'un organisme officiel français estimait, en 1967, que le retour aux 40 heures en France permettrait l'embauche de 800.000 nouveaux travailleurs.

Attendre jusque dans les années 80-85, c'est laisser le temps au patronat de procéder aux mesures de rationalisation, de licenciements leur permettant d'aborder, dans quelques années, les 40 h. sans avoir besoin de créer de nouveaux emplois. La valeur des 40h. pour répondre au chômage sera alors nulle, le patronat pourrait assez facilement imposer des rythmes et des cadences plus poussés.

Se refuser à soutenir aujourd'hui l'initiative POCH-LMR-PSA, signifie aussi accorder crédit au discours patronal sur la "catastrophe économique", plutôt que de mettre en cause la volonté patronale de préserver les profits coûte que coûte, cela revient donc à épouser, qu'on le veuille ou non, la logique de l'intérêt patronal. Et il est troublant de voir et les patrons et l'USS parler de la nécessité de trouver des "solutions différenciées et réalistes selon les secteurs économiques" (Jean Clivaz, secrétaire USS), alors qu'il faudrait, côté syndical, mettre justement l'accent sur l'importance de la lutte solidaire de tous les secteurs, les plus forts se solidarisant avec les plus faiblement organisés.

Mais les salaires ... ?

... dira-t-on, comment obtenir leur maintien ?

Il faut d'abord rappeler que, du fait de l'exigence de l'"unicité de la matière", il était impossible d'inclure dans le

texte de l'initiative une référence au salaire. D'ailleurs, le nouveau projet de l'USS n'en parle pas non plus et il en alla de même dans l'initiative des Indépendants en 1954 et dans celle de l'USS en 1959. Parlant de l'éventuelle nouvelle initiative syndicale au dernier congrès de l'USS, Canonica lui-même a reconnu ce fait en disant : "L'initiative devrait ouvrir une confrontation politique pour la semaine de 40 heures, qui s'accompagnera d'une confrontation syndicale pour la compensation du salaire".

Richard Muller, secrétaire de l'UPTT, n'écrivait pas autre chose en 1955 à propos de l'initiative des Indépendants : "S'il y a une question qui est de la compétence des fédérations syndicales, c'est bien celle du salaire ... Il est erroné de reprocher simultanément aux initiants de s'être emparés effrontément d'un postulat de la politique syndicale et de se plaindre qu'ils ne se soucient pas aussi de la question de la compensation salariale" (PTT-Union 21.155, trad.).

D'ailleurs, quelles garanties constitutionnelles sur les salaires avons-nous jusqu'à maintenant ? Ni la constitution, ni la loi fédérale sur le travail, ni l'ordonnance sur les chauffeurs, etc. ne parlent de la compensation salariale.

Rappelons d'ailleurs pour mémoire qu'en 1898 et en 1911, les syndicats revendiquèrent la diminution de la semaine de travail, sans poser du tout ouvertement la question de la compensation salariale. Voir les décisions du Congrès syndical de Soleure en 1898 et du congrès syndical de St-Gall en 1911. C'est un fait que jamais une réduction d'horaire en Suisse ne s'accompagna d'une réduction concomitante des salaires. Certes, le patronat brandit à maintes reprises cette menace, en particulier en 1877, il lança un référendum contre la nouvelle loi sur les fabriques et menaça de baisser les salaires si la semaine de 65 h. prévue par cette loi n'était pas repoussée. Le référendum fut repoussé, mais il n'y eut aucune hausse de salaire.

Même chose en 1922 : la loi Schulthess qui prévoyait un retour à la semaine de 54 heures (contre les 48 heures en vigueur depuis 1919) fut repoussée par le peuple (436.180 voix contre 320.668) malgré une campagne patronale menaçant d'une baisse des salaires. Là aussi, il n'y eut aucune baisse des salaires.

Un patron sur la question du salaire :

Le maintien du salaire est toujours allé de soi pour la plupart des patrons. Sinon leur farouche opposition à la diminution du temps de travail n'aurait jamais été si forte. Le conseiller national Sulzer écrivait en 1919, au moment de l'introduction de la semaine de 48 h. :

Que les revenus des salariés ne puissent être diminués par la réduction du temps de travail va de soi.

(Exposé devant le conseil communal de Winterthur.)

Comme le remarquait l'organe de la VPOD en 1955 : "Ni lors des luttes pour la première loi sur les fabriques, ni lors de celles qui visèrent à son amélioration et à sa révision (où la question du temps de travail fut toujours l'un des axes essentiels), la question de la compensation du salaire ne fut inscrite dans la loi. C'est un fait que toutes les réductions du temps de travail depuis 100 ans ont été accomplies sans garantie de compensation salariale" (Oeffentliche Dienst 7.1.55).

Mais c'est un fait aussi que le patronat n'a jamais osé passer aux actes et décréter une baisse générale des salaires suite à une diminution du temps de travail.

Nous estimons dès lors que la lutte pour la compensation salariale est posée - qu'il le veuille ou non - au mouvement syndical : il doit se donner les moyens de la mener aujourd'hui, il devrait se donner les moyens de la mener demain s'il lance sa propre initiative. Et nous posons la question : En restant "fusil au pied" (pour reprendre l'expression de la FTMH refusant le soutien actif à l'initiative syndicale en 1959), par rapport à l'initiative existante, est-ce que le mouvement syndical contribue à renforcer les conditions de sa propre mobilisation pour un éventuel deuxième round ? La réponse ne peut être que négative : en affaiblissant le front possible, il prive les 40 h. et se prive lui-même d'un rapport de force qui doit s'établir aujourd'hui, qu'on le veuille ou non.

Et après le 5 décembre ?

Lorsqu'on discute autour de nous de cette question des 40 heures, le problème le plus souvent évoqué est celui du rapport de force. C'est en effet le noeud de l'affaire.

A elle seule, l'initiative ne résoudra pas définitivement la question de l'application des 40 heures, elle n'offre pas de véritables garanties.

A cet égard, INFRA-ROT, journal des Jeunesses socialistes en Suisse alémanique, offre à notre réflexion quelques données symptomatiques : en 1923, trois ans après l'entrée en vigueur légale de la semaine de 48 h., près d'un tiers des travailleurs d'industrie travaillaient encore plus de 48 h. Dans le textile, 81 % d'entre eux connaissaient encore une semaine de 50 à 52 h. Jusqu'au début de la grande crise des années 30, le Département fédéral de l'économie accorda chaque année plus de 3.000 dérogations.

N'oublions pas par ailleurs que le Conseil fédéral dispose, à l'article 31 bis de la Constitution, d'une disposition qui lui

permet, en tout temps, "lorsque l'intérêt général le justifie", de prendre des mesures de dérogation "pour sauvegarder d'importantes branches économiques".

Les patrons tenteront donc, comme ils l'ont toujours fait, d'obtenir des dérogations, assez nombreuses et profondes pour qu'elles dénaturent la loi votée. Ils tenteront d'obtenir, par exemple, une augmentation du total d'heures supplémentaires exigibles du salarié (actuellement 260 par année dont 60 sans autorisation spéciale). Ils s'efforceront aussi de pousser les cadences et les rythmes, d'introduire de nouveaux systèmes de salaire au rendement, générateurs d'intensification du travail, etc.

Pour résister à ces manoeuvres de récupération, il n'y qu'une solution réaliste : la force organisée des travailleurs, dans les entreprises et dans leurs organisations syndicales, leur volonté de lutte et de résistance collective, telle qu'elle s'est déjà illustrée dans plusieurs luttes en Suisse romande ces dernières années (de l'Hôpital de Genève à Dubied, en passant par Matisa et Bulova et d'autres encore).

L'initiative POCH-LMR-PSA a déjà joué un rôle de catalyseur remarquable : elle a provoqué un débat au sein du mouvement ouvrier sur ses objectifs et ses moyens de lutte. Elle permet maintenant de proposer à l'ensemble des travailleurs de ce pays un objectif commun, central autour duquel ils peuvent commencer à se mobiliser, dans un élan de solidarité générale.

En soi, l'initiative ne remplace pas l'organisation des salariés dans leurs entreprises et leurs syndicats, mais elle la favorise.

Elle la favorise dans la mesure où notre campagne débouche sur trois questions fondamentales : la réponse immédiate au chômage, la réglementation uniforme du temps de travail pour tous, la mobilisation large et unitaire des salariés autour de cette revendication et enfin l'organisation de la résistance ouvrière pour l'application concrète des 40 h. au lendemain du vote.

Une lutte pour la dignité du travailleur

Le patronat s'oppose farouchement à toute diminution du temps de travail, tant que le rapport de force est en sa faveur, parce qu'il puise dans l'exploitation de la main d'oeuvre la source de son profit et parce qu'il craint à long terme les conséquences libératrices pour les travailleurs d'une diminution importante du temps de travail.

Nous savons en effet qu'en arrachant une partie de son temps d'exploitation au capitaliste, nous minons ses possibilités

d'exploitation. L'histoire des luttes ouvrières montre que le patronat a beaucoup plus de difficultés à récupérer en sa faveur une diminution du temps de travail qu'une hausse des salaires directs, par exemple. En revendiquant les 40 heures, nous nous attaquons donc directement au mécanisme de réalisation du profit.

Par ailleurs, nous revendiquons plus de temps libre. Et c'est là aussi une menace pour la bourgeoisie. Cette dernière a en effet assis son pouvoir historique sur le temps libre qu'elle s'est arrogée sur le travail des salariés. Pendant que d'autres l'entretenaient, la bourgeoisie a pu se consacrer à l'étude et à l'apprentissage du pouvoir. Le loisir qu'elle a monopolisé lui a donné aussi le monopole des connaissances, de la culture et de l'exercice du pouvoir. Revendiquer une diminution du temps de travail va donc fondamentalement dans le sens d'une remise en cause de ce monopole historique, dans l'affirmation de la part de la classe ouvrière de sa volonté d'arracher des mains de la bourgeoisie les armes de sa puissance pour se les approprier.

Le temps libre, le loisir peut ainsi devenir une redoutable arme entre les mains de la classe ouvrière pour conquérir la connaissance, la culture et les sciences du pouvoir, mais d'un pouvoir collectif et hautement démocratique, celui de tous les travailleurs et non plus la dictature d'une minorité sur l'immense majorité du peuple. La première Internationale déclarait justement que "La limitation de la journée de travail est la condition préalable sans laquelle tous les efforts en vue de l'émancipation doivent échouer".

Mais ce combat rencontre la résistance organisée du patronat. Pour l'emporter, il faut la contre-résistance collective des travailleurs. Face à l'arrogance des puissants qui cherchent à maintenir leurs privilèges et à faire peser le poids de la crise sur le dos des travailleurs, l'activité décidée de tous les salariés, hommes et femmes, suisses et immigrés est importante.

N'oublions pas, d'ailleurs, que l'initiative exclut, met "hors jeu" les jeunes travailleurs qui ne sont pas en âge de voter ainsi que les travailleurs immigrés, privés de tout droit d'expression politique quelconque.

Dans la lutte commune, par contre, nous dépassons ces barrières, nous mettons nos forces en commun, quel que soit notre âge civique ou la couleur de notre passeport. C'est l'essentiel.

OUI le 5 décembre, OUI à la lutte collective des salariés !

LES 40 HEURES : UNE CATASTROPHE ECONOMIQUE ?

Comme chaque fois qu'il s'agit de réduire le temps de travail, le patronat agite le spectre de la catastrophe économique. En 1890 déjà, un des fondateurs de SULZER, E. Sulzer, conseiller national, disait : "Une journée de travail de 10 heures, conformément aux exigences socialistes, serait pour la Suisse, une véritable catastrophe nationale" ... Et l'on pourrait multiplier de semblables déclarations patronales, qu'à chaque fois les faits ont totalement démentis.

Dans son rapport contre l'initiative 40 heures, le Conseil fédéral se range aux côtés du patronat et recommande le rejet pur et simple de notre initiative. Il renonce même à proposer une solution de compromis, sous forme d'un contre-projet.

Il importe de voir plus précisément quels sont les arguments de la bourgeoisie et des autorités fédérales contre l'introduction de la semaine de 40 heures et quelle réponse y apporter.

Ces arguments peuvent être regroupés selon les thèmes suivants :

- 1) les 40 heures et la santé
- 2) les 40 heures et les loisirs
- 3) les 40 heures et le sort des petites et moyennes entreprises
- 4) les 40 heures et la hausse des prix
- 5) les 40 heures et la productivité
- 6) les 40 heures et l'industrie d'exportation
- 7) les 40 heures et le délai d'application d'une année
- 8) les 40 heures et la résorption du chômage.

Nous allons examiner successivement ces divers aspects.

1) Les 40 heures et la santé

Selon le Conseil fédéral, "un travail effectué sur 45 ou 50 heures n'est pas dommageable pour la santé" (Rapport du Conseil fédéral).

On a déjà, dans plusieurs milieux, condamné la légèreté et le cynisme de cette affirmation; il n'est pas nécessaire de s'y arrêter bien longtemps. Notre article sur les questions de la santé, dans ce même numéro, apporte une réponse cinglante.

Bornons-nous à rappeler ici combien, ces dernières années, cadences et rythmes ont augmenté. Les patrons eux-mêmes s'en félicitent : "L'assiduité au travail paraît s'être renforcée et la stabilité de la place de travail est de nouveau appréciée ... Il en résultera certainement une amélioration de la productivité qui permettra de compenser, espérons-le, d'autres effets négatifs du ralentissement. Car avec le même personnel et le même équipement on produira désormais mieux ..." (Journal des Associations patronales, 30.1.75).

Dès lors, les conséquences pour les travailleurs ne sont que trop claires : fatigue nerveuse, stress deviennent phénomène courant. Dans le National Zeitung, Beat Kappeler rappelait récemment que l'on dénombre chaque année plus de 200.000 nouveaux cas de dépression nécessitant une intervention médicale.

Il est évident que la lutte pour la préservation de la santé est une lutte essentielle, d'autant plus importante que les atteintes à la santé engendrées par les processus actuels de production ne sont pas nécessairement immédiatement visibles et décelables, mais peuvent n'apparaître qu'à long terme. Se posent alors avec acuité les questions du contrôle des syndicats et des commissions ouvrières sur les conditions de travail, dont on sait qu'il est très faible, voire nul en Suisse, ainsi que celle de la médecine du travail, préventive et curative, dont on sait aussi qu'elle est particulièrement sous-développée en Suisse, servant le plus souvent de simple "caution" aux chefs d'entreprise.

2. Les 40 heures et les loisirs

Toujours selon le Conseil fédéral, il y a là "un autre problème ..."

"Un autre problème, important du point de vue médical, dit-il, se pose avec des réductions massives de la durée du travail ... Au premier plan, il y a le surmenage physique et psychique des travailleurs qui accomplissent du travail "noir". L'attrait exercé par une occupation accessoire serait, sans aucun doute, renforcé par une telle mesure ..."

Une telle déclaration est vraiment forte de tabac ! Parle-t-on du temps de travail dans la production : il n'y a rien à redire; la santé tient le coup ; de surmenage, pas question. Mais aborde-t-on le "travail noir", alors soudainement surgit, dans toute son horreur, le surmenage et le stress ! Ce n'est vraiment pas sérieux.

Il faudrait peut-être poser à ces Messieurs la question : "pourquoi les travailleurs ont-ils effectivement tendance à

utiliser une partie de leurs loisirs pour gagner encore quelques sous ? "Et la réponse est évidente : parce que leurs salaires sont insuffisants, parce que leurs besoins ne peuvent être satisfaits au moyen de leur seul salaire "officiel". Et que l'on ne vienne pas dire qu'il s'agit pour ces travailleurs de satisfaire des besoins dispendieux, de luxe ... Si les patrons s'inquiètent d'une possible extension du "travail noir", nous pouvons leur suggérer un remède totalement infaillible : hausser les salaires de manière sérieuse !

Mais le patronat ne se contente pas de morigéner les salariés qui "se permettent" de gagner quelques sous pendant leurs loisirs pour boucler leurs comptes, il se permet aussi d'évoquer les risques d'une sorte de paresse généralisée, dans le plus pur style des affiches patronales des années 20 qui montraient l'ouvrier travaillant 48 h., ivre, fumant dédaigneusement sa pipe, sans souci de son épouse et de ses enfants en pleurs à ses côtés ... Le Journal des Associations patronales, encore lui, écrit ceci : "Dans une certaine mesure, la réduction des heures de travail, visant à favoriser les loisirs, peut concourir à renforcer l'éthique anti-travail, c'est-à-dire une situation où la valeur des loisirs est rehaussée aux dépens de la motivation au travail (22.5.73).

Que ceux qui fondent leur richesse et leur pouvoir, leurs loisirs aussi et leur bonne vie, sur le travail de la majorité de la population puissent adopter une attitude aussi cynique ne nous étonne pas. Et lorsque ce même Journal des Associations patronales poursuit en disant : "... Sous réserve d'une élite, on doit bien reconnaître que pour la majorité de la population, l'esprit s'enkylose très tôt", il ne fait que confirmer le mépris fondamental dans lequel la classe possédante tient la classe ouvrière.

Ce que nous devons démontrer, c'est d'une part que cette "inintelligence" foncière de "ceux d'en bas" n'est qu'un mythe, que la classe ouvrière recèle des trésors d'intelligence et d'énergie. Et que, s'ils n'apparaissent pas toujours, c'est justement parce que la bourgeoisie s'est arrangée pour abrutir les travailleurs dans la production, pour les rendre, en fin de journée, à leur "temps libre", complètement vidés, sans envie ni force de lire encore ou d'étudier; qu'elle s'est arrogée les privilèges de l'instruction et de la culture; que, par le biais des mass-média et de l'industrie des loisirs elle s'efforce de confiner les salariés dans des loisirs non créatifs, non critiques, entretenant le pire esprit moutonnier et conformiste; qu'elle a fait main basse sur les organes de presse, de radio et de télévision qu'elle utilise pour modeler la conscience des gens, imposer des modèles de culture dégénérés (un journal boulevardier comme BLICK n'est-il pas en dernière analyse un produit lancé, fabriqué, imposé par les capitalistes ?); qu'elle fait main

basse aussi sur les espaces fonciers les plus agréables, les moins pollués, les moins bruyants pour s'y construire, à grands frais, des quartiers résidentiels et de détente, parquant les salariés dans des quartiers bruyants, où les casernes s'entassent les unes sur les autres, ne laissant que peu d'espace aux enfants et à la nature.

On sait combien rares sont les ouvriers ou les ouvrières représentés dans les instances politiques cantonales ou fédérales : il y a plusieurs raisons à cela; entre autres le fait que, pour exercer de telles fonctions, il faut du temps, temps de lire la presse politique et économique, temps de dépouiller des rapports et des brochures, temps de préparer des interventions. Or, ce temps, les bourgeois l'ont : ils organisent souverainement leur temps de travail et même s'ils se disent suroccupés, ils restent cependant maîtres de la détermination de leur emploi du temps. Même si, à tel moment, tel bourgeois peut effectivement se trouver suroccupé, il n'empêche que la société, dans son ensemble, lui a accordé du temps pour se former, pour devenir un bourgeois cultivé et informé, muni de ses titres académiques et de ses expériences diverses !

Pour nous, le temps libre n'est pas le temps de la paresse, ou plutôt il n'est pas que cela, il est aussi le temps du savoir et du pouvoir, le temps où la classe ouvrière peut concrètement s'organiser collectivement pour mettre fin à la dictature économique, politique et culturelle d'une minorité de privilégiés.

3. Les 40 heures et le sort des petites et moyennes entreprises

Il s'agit là du principal argument de "catastrophe économique", repris d'ailleurs par certains dirigeants syndicaux favorables à une introduction par étape des 40 h.

D'après le Conseil fédéral, l'introduction des 40 h. sur une année aboutirait à "couler" une série de petites et moyennes entreprises à la limite de la productivité, qui ne pourraient supporter les hausses salariales que représenterait l'introduction des 40 heures au même salaire, qui ne pourraient engager, pour des raisons financières, de nouveaux salariés pour maintenir le volume de production.

Paradoxalement donc, d'après le Conseil fédéral, au lieu de contribuer à résorber le chômage, la semaine de 40 heures l'étendrait, en jetant à la rue des salariés employés jusque là par de petites entreprises qui feraient faillite.

Mais regardons les choses de plus près :

Ce soudain souci du Conseil fédéral (et des représentants du grand patronat) pour les petites entreprises est un brin suspect. N'est-ce pas le conseiller fédéral Brugger qui déclarait encore récemment qu'il fallait "couper les branches sèches de notre économie" ? N'est-ce pas Junod, le cynique président du VORORT et grand patron de la chimie bâloise, qui déclarait : "Les entreprises suisses ont eu la possibilité d'accumuler des réserves durant les années de prospérité : celles qui ont imité la cigale ont eu tort ... le secours de l'Etat serait inopportun actuellement. Une telle aide risquerait de maintenir en vie les structures de l'économie sans s'adapter aux changements des marchés et de la compétitivité" (Journal de Genève, 13/14.9.75).

Ces "petites et moyennes entreprises" sont le plus souvent directement tributaires des trusts et des banques (pour le crédit), qui les éliminent d'eux-mêmes de la concurrence, lorsqu'elles ne sont plus rentables. L'OFIAMT a indiqué que plus de 2.000 entreprises ont disparu ces cinq dernières années et la crise a précipité ce mouvement. La "mort" des petites entreprises n'a donc rien à voir avec la diminution du temps de travail, il s'agit d'un phénomène lié à la concurrence capitaliste sur les marchés et à la concentration industrielle et bancaire qui l'accompagne. Le maintien d'un temps de travail élevé ne garantit en aucune mesure l'existence de ces petites et moyennes entreprises.

En revanche, une diminution immédiate à 40 h. permettrait aux travailleurs de mieux défendre un emploi de toute façon menacé, dans les entreprises non concurrentielles. Si l'on admet un certain maintien de la demande globale par branche, il est évident que la disparition de petites entreprises accélérée par la récession et, dans une bien moindre mesure, par l'introduction des 40 h., serait plus que compensée par la création de nouveaux postes de travail qu'impliquerait le passage aux 40 heures.

Pour prendre un exemple, si l'introduction des 40 h. "menace" de petites entreprises du bâtiment (non encore éliminées par la récession), la perte des emplois dans ces entreprises serait largement compensée par les nouveaux postes libérés chez les gros de la construction, les Zschokke, les Losinger, etc.

L'introduction de la semaine de 40 h. créera une immense demande de main d'oeuvre nouvelle (rappelons que le Conseil fédéral parle de 300.000 nouveaux postes à pourvoir) et le marché du travail cessera alors d'être défavorable aux travailleurs, comme il l'est aujourd'hui; il deviendra possible de trouver du travail ailleurs et, dans l'immense majorité des cas, dans la même branche.

Ceci dit, il y a derrière cette polémique une question plus fondamentale : celle du dépérissement de branches entières, de régions entières, que perpétue le système capitaliste. Comment maintenir les emplois par exemple dans l'horlogerie ? Le problème se pose indépendamment des 40 heures; et la seule réponse passe par la création d'un fonds d'investissement public alimenté par un fort prélèvement sur les profits gigantesques des banques, des assurances privées et des grands trusts, et utilisé à diversifier une telle industrie. C'est l'objet d'une autre bataille du mouvement ouvrier.

4. Les 40 heures et la hausse des prix

D'après le Conseil fédéral, les 40 h. avec maintien du salaire équivalraient à une hausse brusque des salaires de 15 % (salaire-horaire) en moyenne. Cette compensation "provoquerait inéluctablement une hausse des prix".

La seule autre issue, d'après le Conseil fédéral, serait que l'augmentation de la productivité soit très forte, ce qui éliminerait toute poussée inflationniste.

Ce raisonnement - typiquement patronal - part de la certitude que ce sont les salaires qui provoquent l'inflation. Or c'est une légende. Ni la consommation privée ni les salaires ne sont pour quelque-chose dans l'inflation. La consommation privée est restée stable pendant longtemps, qui plus est a diminué dans le revenu national depuis quelques années. Le Journal de Genève, lui-même, le reconnaissait en disant que "la consommation privée n'a jamais été l'élément moteur de l'inflation en Suisse" (12.12.73). Quant à la croissance des salaires par rapport à l'augmentation de productivité (de la production par heure et par travailleur), les statistiques montrent que jamais ils n'ont augmenté plus vite que la productivité. Et tout dernièrement, une banque genevoise écrivait que "dans l'ensemble la hausse des salaires en Suisse n'a ... même pas compensé un renchérissement dont le taux s'est élevé à 6,7 % sur la moyenne des 12 mois de 1975". Küng, un professeur de l'Université de Saint-Gall est même plus clair encore : "Les coûts salariaux par unité ont diminué et la productivité a augmenté de 20 % depuis le début de la récession. Ces éléments contribueront à augmenter la capacité concurrentielle de l'industrie suisse" (La Suisse, 20.6.75).

Conclusion : les salaires ne sont pas à l'origine de la hausse des prix; mais le patronat, qui ne veut nullement entamer sa marge de profit, entend maintenant faire croire qu'il est obligé de reporter sur les prix toute hausse de salaire.

En réalité, la hausse des prix est due, en système capitaliste, à d'autres facteurs, entre autres les secousses du système monétaire mondial, la spéculation foncière, la domination du marché par des monopoles qui fixent souverainement les prix des matières premières et des produits, etc.

Que penser maintenant de cette prétendue hausse de 15 % ?

D'abord, il s'agit d'une exagération. Raisonnablement, on peut évaluer à quelque 11 % l'augmentation des coûts salariaux pour le patronat avec les 40 h. Mais il faut mettre ces 11 % en relation avec ce qui vient de se passer en 1974-1976 : la suppression, au cours de ces deux dernières années, de quelque 200.000 postes de travail et la baisse de salaire (en termes réels) de la majorité des travailleurs qui ont encore du travail représentent une baisse spectaculaire de la masse salariale versée par le patronat à l'échelle nationale. Dans les conditions actuelles, et en admettant que les 40 heures se réalisent dans les 12 à 18 mois qui viennent, sans diminution de salaire, cette réalisation ne compenserait probablement même pas la baisse réelle de la masse salariale indiquée ci-dessus.

Cette baisse de la masse salariale a été plus forte que la valeur de la production pendant la même période (Bâtiment en 1975 : masse du travail - 25 %, masse des salaires - 40 %). Pourtant les prix n'ont pas baissé, même en termes réels. Pourquoi faudrait-il alors que maintenant une augmentation du salaire par heure de travail se répercute "automatiquement" sur les prix ?

5 Que dire maintenant du rapport avec la productivité

On sait que le rendement du travail devient faible dès que l'on dépasse une journée de 8 heures. Toutes les études le démontrent. Une diminution du temps de travail ne peut que contribuer à améliorer la productivité.

Toute une série d'études empiriques l'ont aussi démontré : ainsi une étude faite dans une usine suisse d'appareils électriques, en 1961, qui passa de 46 à 40 h. a montré que le rendement par heure a augmenté de 9,8 %, compensant ainsi aux trois quarts la réduction de l'horaire. Le BIT vient d'ailleurs de publier une étude qui corrobore cette constatation. On y lit qu'en Autriche, par exemple, la production a augmenté de 8 % après le passage de 45 à 43 h. ou que, "d'après une étude italienne récente, en descendant de 5 à 10 % en dessous des 40 h. hebdomadaires, on observerait une augmentation du rendement de l'ordre de 2,2 % et de 5 % respectivement, sans accroître l'effectif de la main d'oeuvre ni recourir à une technologie sophistiquée et coûteuse". On y lit aussi qu'en Norvège, le passage de 48 à 45 h., en 1959, se traduisit par une hausse de la productivité de 10 %, et que le Japon a enregistré, durant les années 60, un accroissement de 2,5 % de la productivité, chaque fois que la réduction du temps de travail atteignait 1 %.

Evidemment, ce que le BIT ne dit pas, c'est que cette hausse de la productivité n'est pas le seul produit d'une meilleure condition physique et morale au travail, mais aussi de la pression patronale. Là contre évidemment, nous devons lutter. Mais, c'est un fait que, même sans cet aspect, la productivité augmente avec la diminution de l'horaire. Le même phénomène a pu être observé actuellement dans les entreprises ayant introduit le travail court, en Suisse.

Le gain en productivité sera donc réel, quoi qu'en dise le patronat et, si nous nous plaçons dans leur "logique", ne nécessitera pas un report de frais salariaux considérablement plus élevés sur les prix.

D'ailleurs, des exemples historiques montrent clairement que la diminution du temps de travail n'a pratiquement jamais provoqué de hausse des prix. Lors de l'introduction de la semaine de 48 h. en 1919/20, qui signifia une diminution de l'horaire très forte (6 à 8 heures selon les branches, plus de 10 h. dans certaines même), les prix ne montèrent pas, mais diminuèrent de 1920 à 1922 :

<u>Index du coût de la vie (1914 = 100)</u>	
1919	222
1920	224
1921	200
1922	164

Ceci permet de conclure que les raisons invoquées par le patronat pour une hausse des prix (forte hausse des coûts salariaux et insuffisante hausse de la productivité) ne se vérifient pas.

Evolution des salaires, second trimestre 1975 - second trimestre 1976

Selon l'indice officiel - dont on doit savoir qu'il est manipulé à la base et ne reflète pas la situation réelle et tend à enjoliver la situation - les salaires des travailleurs victimes d'accident ont progressé en moyenne de 1,7 % dans cette période (personnel d'exploitation) et de 2,3 % (personnel administratif), alors que la hausse du coût de la vie a progressé de 1,5 %. Le patronat crie à la victoire : les salaires ont dépassé la hausse du coût de la vie ! En réalité, en plus du fait que cet indice est des plus douteux, il faut voir un peu le détail et l'on s'aperçoit que plusieurs secteurs ont enregistré au contraire une nette diminution des salaires réels :

Pour le personnel d'exploitation : dans le secteur du caoutchouc (- 1,7 %), dans les arts graphiques (- 0,6 %), dans la construction (- 1,3 %), etc.

Un des responsables de la Banque nationale s'exprime d'ailleurs clairement à ce sujet : "Les augmentations de salaire sont restées pendant une longue période minimes par rapport à celles pratiquées dans d'autres pays" (Leutwyler, président du directoire de la B.N.) ... Et la Vie économique précisait : "... Les augmentations de salaire en valeur réelle au cours des dernières années n'excèdent pas l'accroissement de la productivité" (V.E., janvier 1973); l'OCDE faisait la même constatation pour 1974 ("rythme inférieur à celui de la productivité").

Ces faits, authentifiés par des économistes bourgeois (!), n'empêchent pas le patronat de mentir de la manière la plus effrontée : "L'économie suisse ne peut plus se permettre, écrivait l'Union de Banques suisses en juillet 75, de concéder des augmentations réelles de salaires sans augmentation correspondante de la productivité" ... Voilà qui peut nous donner la mesure des mensonges répandus maintenant à propos des 40 h.

Encore sur la productivité

Le saut vers les 40 heures sera bien moins brusque que celui qui fut effectué en 1919/20, où, comme on l'a déjà signalé, la baisse représenta de 6 à 10 h. et plus selon les branches. Or, actuellement, le temps de travail réel n'est pas uniformément à 45 h. : si de nombreux travailleurs sont encore au-dessus de 44 h. (38,3 % des travailleurs de l'industrie travaillaient 44 h. en 1974, 24,6 % de 44 à 45,9 h. et 18,4 % 46 h. et plus - pour le bâtiment : 6,1 % à 44h. et moins en 1975), des catégories importantes (métallurgie par exemple) sont déjà en-dessous de 45 h., voire de 44 h. Pour ces catégories, la diminution serait faible (donc supportable, toujours dans la "logique" patronale)

Pourcentages d'ouvriers notés à la fin du trimestre aux divers échelons de la durée du travail

Heures	2 ^e trim. 1975	1 ^{er} trim. 1976	2 ^e trim. 1976
Industrie			
Moins de 40	9,2	6,4	5,6
40 jusqu'à moins de 44	20,4	25,9	24,0
44	35,7	34,7	36,4
Plus de 44 jusqu'à moins de 46	23,7	25,5	26,0
46	6,6	4,3	4,1
Plus de 46 jusqu'à moins de 50	2,7	2,1	2,5
50	1,2	0,8	0,9
Plus de 50	0,5	0,3	0,5
Construction			
Moins de 40	1,1	1,8	1,5
40 jusqu'à moins de 44	7,8	19,9	8,0
44	0,6	1,5	1,4
Plus de 44 jusqu'à moins de 46	40,0	43,0	39,3
46	0,9	1,0	0,5
Plus de 46 jusqu'à moins de 50	40,8	29,0	40,5
50	8,0	3,4	7,8
Plus de 50	0,8	0,4	1,0

Durée du travail dans les divers secteurs

Groupes d'industries	Heures de travail hebdomadaires à la fin du		
	2 ^e tr. 1975	1 ^{er} tr. 1976	2 ^e tr. 1976
INDUSTRIE	43,1	43,2	43,4
Fabr. de produits alimentaires et fourragers ..	43,8	43,6	43,6
Fabrication de spiritueux et d'autres boissons	44,3	43,9	44,1
Industrie du tabac	42,9	42,5	42,5
Industrie textile	42,9	43,6	43,7
Préparation de fil, de fil retors et de fibres	43,3	44,0	44,0
Fabrication de tissus	42,8	43,1	43,1
Broderie	43,3	44,0	43,8
Finissage	41,8	44,0	44,3
Autres branches de l'industrie textile	43,9	44,0	43,8
Vêtements, lingerie et chaussures; literie	43,5	43,7	43,7
Vêtements et lingerie de tissu	43,5	43,7	43,6
Vêtements et sous-vêtements de tricot ³	43,2	43,8	43,8
Autres pièces d'habillement	43,2	43,0	42,5
Fabrication et réparation de chaussures	44,1	43,8	44,2
Linge de lit et de ménage, literie ⁴	43,3	43,7	43,8
Transformation du bois et du liège ⁵	43,9	43,7	44,2
Industrie du papier	43,8	43,4	43,4
Arts graphiques	42,0	41,6	41,5
Fabrication et mise en œuvre du cuir	43,2	43,6	43,8
Ind. du caoutchouc et des matières plastiques	43,6	43,5	43,3
Industrie chimique	42,3	42,3	42,3
Mise en œuvre de la terre et de la pierre	44,6	44,3	44,5
Industrie des métaux et machines	43,9	43,6	43,8
Industrie horlogère	38,3	41,2	41,6
Bijouterie, gravure et frappe	42,8	42,9	43,3
CONSTRUCTION	46,3	45,2	46,2

Cette diminution, mise en rapport avec la hausse de la productivité dont nous avons déjà parlé, est parfaitement réaliste et supportable. Elle ne constitue qu'un juste rattrapage. Les économistes estiment qu'en 1975, la productivité individuelle des travailleurs s'est accrue d'environ 10 % (le professeur Küng de St-Gall parle même de 20 %).

D'ailleurs, nous avons une caution de poids : l'ancien conseiller fédéral socialiste, Max Weber qui, déjà dans les années 30, expliquait que les 40 h. constituaient un objectif réaliste : "La diminution du temps de travail est parfaitement supportable du point de vue économique, car le rendement de l'industrie s'est fortement élevé et la plupart des entreprises sont financièrement solides. La question de savoir si l'économie peut supporter une nouvelle diminution du temps de travail est superflue : l'énorme augmentation de la productivité a rendu cette diminution réalisable depuis longtemps".

Aujourd'hui, cette constatation se confirme : l'accroissement de la productivité est atteint par avance. Durant ces 20 dernières années, le taux de productivité ayant été en moyenne supérieur à celui de l'augmentation des salaires, on comprendra que les 40 h. pour tous, immédiatement et sans diminution de salaire représentent un objectif parfaitement réaliste et raisonnable. Une diminution du temps de travail de 10 % (44 - 4 h.) ne ferait que compenser la croissance moyenne de la productivité durant la seule période de récession !

Quelques données utiles pour la campagne

- De 1958 à 1974, la productivité du travail a augmenté de 10 % dans l'industrie suisse, alors que les salaires n'ont augmenté (salaires réels) que de 83 %. Autrement dit le patronat a empoché une partie de la hausse de productivité sous forme de profits, sans que les salariés trouvent une contre-partie équivalente en salaire.

- Hausse de la productivité, 2e trimestre 1975/2e trimestre 1976 :

Au total	+ 10,8 %
machines	+ 9,3 %
chimie	+ 24,5 %
horlogerie	+ 10,6 %
textile	+ 22 %
habillement	+ 31 %

(Vie économique, sept. 76).

- Hausse du chiffre d'affaires (par travailleur) entre 1974 et 1975 :

BBC (Suisse)	+ 15,8 %
Buhrle (Suisse)	+ 19 %
Bobst	+ 9,7 %
Georg Fischer	+ 16,9 %
Rieter	+ 9,7 %
Schindler	+ 14,6 %
Saurer (Suisse)	+ 4,3 %
Siemens-Albis (Suisse)	+ 12 %
SIG	+ 11,7 %

- Raisons de la hausse de la productivité lors d'une diminution du temps de travail, selon le BIT

- à la fin d'une longue journée de travail, la productivité tend à s'effondrer sous l'effet de la fatigue et la qualité des produits s'en ressent également,
- moins d'heures de travail signifie d'ordinaire moins d'absentéisme, de congés de maladie et d'accidents du travail,
- la réduction des horaires incite les cadres et la direction à utiliser des méthodes nouvelles auxquelles ils n'auraient pas songé auparavant,
- en diminuant la durée du travail, il devient possible de supprimer des postes peu productifs, comme ceux du samedi matin.

6. Les 40 heures et l'industrie d'exportation

L'un des aspects de cette "catastrophe économique" est représenté par les difficultés pour l'industrie d'exportation. "Ce serait un marasme encore plus grand dans le domaine des exportations, déjà paralysées par la cote élevée du franc suisse", écrit l'ancien conseiller national radical Glasson. "L'industrie helvétique a perdu une partie de son pouvoir concurrentiel. Est-il opportun de précipiter la dégringolade en voulant quérir la plaie du chômage par un remède de cheval ?"

En fait, une diminution du temps de travail immédiate ne coûterait nullement la "capacité concurrentielle" de l'industrie suisse, mais attaquerait les seules réserves et bénéfiques de la bourgeoisie, accumulés durant le boom économique.

En effet, l'intensification du travail ainsi que le maintien d'une longue durée du travail (cf. tableau plus bas) permettent aux patrons de faire front à la demande étrangère croissante sans augmenter les investissements et l'emploi.

Exportations : volume d'ensemble + 9,2 % au 2e trimestre 1976 par rapport au 2e trimestre 1975.

chimie	+ 17,2 %
textile et habillement	+ 21,4 %
machines	- 2,4 %
horlogerie	- 6,2 %

L'augmentation de la productivité du travail, sans augmentation des salaires, permet aux patrons de renoncer à des augmentations de prix sur le marché mondial, tout en améliorant leurs marges de profit, et même de concéder sur les marchés étrangers des baisses de prix (textile, chimie, habillement et montres). Cela résoud (pour eux ...) le problème du taux de change croissant du franc suisse, sans qu'il soit nécessaire de mettre en oeuvre une politique susceptible de frapper les "spéculateurs internationaux", c'est-à-dire les banquiers ainsi que les multinationales, y compris suisses, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire de frapper les exportateurs suisses eux-mêmes...

Ainsi, comme on le voit, le patronat suisse parvient à se maintenir concurrentiel au détriment des salaires et de la diminution du temps de travail. C'est évidemment sa logique.

Le forcer à diminuer le temps de travail signifie donc le forcer à prendre en partie sur lui (et non d'opérer un report total sur les salariés) les conséquences de la récession et les mesures visant à garantir les exportations.

C'est une lutte directe contre la volonté du patronat de préserver ses marges de profit.

Ceci dit, n'oublions pas que les conséquences des 40 h. seraient fortement atténuées par rapport à l'alarmisme patronal, tant il est vrai que :

1. les coûts salariaux de la Suisse sont parmi les plus bas d'Europe, alors que le temps de travail est l'un des plus longs, à l'exception de l'Espagne :

	Indice des coûts salariaux dans l'industrie en 1975 (1970 = 100)	Indice du pouvoir d'a- chat (1970 = 100)	Semaine de travail effective en heures dans l'industrie
Suisse	145	107	42,9 h./semaine
Allemagne	150	119	33
Autriche	155	132	40
Suède	160	118	39,1
Norvège	160	130	38,1
France	165	130	41,2
Belgique	185	144	36,8
Finlande	185	135	38,2
Grande- Bretagne	190	115	42,2
Italie	210	141	38,9

Source : VISION juillet/août 1976

Notons que d'après le Ministère Fédéral du travail d'Allemagne, 90 % des salariés bénéficient actuellement de la semaine de 40 heures et 85 % ont au minimum 4 semaines de vacances.

2. Les pays industrialisés ont déjà introduit, ou sont en train de le faire, les 40 heures. En 1978, les pays du Marché Commun ont convenu de généraliser la semaine de 40 h. Les conditions de concurrence seront donc les mêmes pour tous les capitalistes.

Enfin, la complainte de misère ne colle pas : le patronat peut payer, il a accumulé des réserves suffisantes.

Voici quelques éléments à ce propos :

a. Croissance des salaires et profits 1960-1970

revenu d'une famille ouvrière (choisie par l'OFIAMT)	+ 100,1 %
dividendes des sociétés par actions	+ 140,3 %
formation du capital intérieur brut	+ 207,7 %

b. Les investissements en biens d'équipement en hausse

Les investissements en biens d'équipement (machines, installations) principalement destinés à la rationalisation des méthodes de production et de distribution ont continué à croître en 1974, en francs constants. Après avoir connu une stagnation en 1973, ils se trouvent en hausse d'environ 4 % à fin 1974, selon des estimations provisoires du délégué aux questions conjoncturelles.

Ce même délégué pense qu'en 1975 la hausse s'est poursuivie (estimation + 3 %).

c. Les grandes banques et l'industrie d'exportation n'ont pas vu leurs capacités fortement touchées par la crise

- Buhle, augmentation du chiffre d'affaires de 25 % en 1975
- les trois grandes banques suisses (UBS, SBS et Crédit suisse) ont réalisé en 1974 une augmentation du bénéfice déclaré (!) de 140 millions (total en 1974 : 1,33 milliards).
- les investissements suisses à l'étranger en 1974 se sont élevés à 51 milliards (fondation d'au moins 13 nouvelles fabriques, rachat de 28 grandes entreprises, participation dans plus de 17 affaires étrangères).
- en 1975, la fortune de Pharmafonds, qui gère les actions des trusts chimiques a augmenté de 11,5 millions.

d. Dans un commentaire sur la situation des industries, des banques et des assurances, le Schweizerische Handelszeitung déclare : "En général, on constate que 1975 fut pour de nombreuses entreprises une année de vérité, voire de remise en question. Cependant, dans l'ensemble, la plupart d'entre elles ont réussi, malgré tout, à assurer à leurs actionnaires un rendement satisfaisant".

Le patronat peut donc parfaitement payer. Mais il ne le veut évidemment pas, désireux qu'il est de conserver ces réserves pour de nouveaux investissements, des spéculations à court et à moyen terme, de nouveaux projets de rationalisation sur le dos des salariés.

Un petit calcul nous montrera où se trouve l'argent et à quoi il pourrait servir :

- à Genève, 800 personnes déclarent un million et plus de revenu et 2.000 un million et plus de fortune. Il suffirait d'une augmentation de 1,5 % de leurs impôts pour dégager une somme de 100 millions, correspondant grosso modo à 4.000 postes de travail.

- Dans le canton de Vaud, à l'heure actuelle, 1.606 contribuables possèdent une fortune imposable de plus de 10.000 Fr. Si l'on applique le taux d'imposition proposé par le PSS (27 %), il y a dégagement d'une somme de près de 58 millions (calcul sur les données de 1971, avec indexation au coût de la vie). Pour la fortune, si l'on imposait les contribuables ayant une fortune excédant 100.000 Fr. au taux PS (0,7 %), on dégagerait 10 millions. On peut faire de même avec l'impôt des personnes morales sur le bénéfice (+ 20 millions) et avec l'impôt des

personnes morales sur le capital (+ 19 millions), soit un total de recettes supplémentaires, pris uniquement sur les gros revenus et les fortunes de quelque 107 millions par année, soit une augmentation de 12,1 % des recettes de l'Etat de Vaud budgétées pour 1977 ...

- L'augmentation du bénéfice des trois principales banques suisses en 1974, uniquement, (140 millions) suffirait à verser à 5.600 salariés un salaire moyen de Fr. 25.000.- par année. La moitié seulement de la somme totale de leurs profits en 1974, soit 660 millions, permettrait de rétribuer 26.400 salariés, à raison de Fr. 25.000.- par an.

7. Les 40 heures et le délai d'application d'une année

Tout ce que nous venons de dire montre qu'économiquement parlant, l'introduction des 40 h. sur une année est fort possible.

Nous avons déjà signalé que l'économie suisse supporta très bien en 1919-20 le passage en un an de 54 à 48 h.

L'Autriche qui vient de passer aux 40 heures (1er janvier 1975), avec une diminution en un an de trois heures hebdomadaires, voit son économie en meilleure posture que l'économie suisse. Et la production est en augmentation.

Le patronat prend l'argument des secteurs où le temps de travail est notablement plus long, dans le bâtiment par exemple, en disant qu'il est impossible de diminuer d'un coup d'autant d'heures. Remarquons d'abord que ces secteurs ont vu leur temps de travail fortement réduit pendant la crise (Bâtiment 46, 2 h.); de plus, s'il y a des secteurs où la réduction du temps de travail s'impose, ce sont bien ceux-là, où l'exploitation de la main d'oeuvre, les risques d'accidents et de maladie sont plus élevés que dans n'importe quel autre secteur.

En se battant résolument pour une réglementation uniforme du temps de travail, le mouvement ouvrier lutte contre tous les cas de surexploitation, contribue à unifier ses rangs, à combattre toutes formes de division.

Quant au problème strictement "technique", il n'est pas vrai que les travailleurs - avec l'aide de leurs organisations - ne savent pas le résoudre. Le moyen le plus simple est de réunir les travailleurs d'une entreprise pour calculer ce qu'im-
pliquerait une réduction du temps de travail à 40 heures (combien de nouveaux emplois créer, mais aussi quelles modifications apporter dans l'organisation du travail). Ceci est important pour éviter les manoeuvres patronales et les soi-disant argu-

ments comme quoi c'est "impossible". De toute manière (même si après des solutions transitoires doivent être trouvées, par exemple dans le cadre des conventions collectives, mais avec des échéances précises), la réduction légale à 40 heures immédiatement et pour tous ne peut qu'offrir une base légale d'appui importante pour modifier le rapport en faveur des salariés et combattre les cas de surexploitation de ceux qui travaillent "50 heures et plus".

8. Les 40 heures et la résorption du chômage

Pour nous, les 40 heures constituent une première arme de réponse au chômage, à l'insécurité de l'emploi.

Nous devons être conscients des avantages que le patronat trouve à maintenir le chômage. La NZZ, par exemple, ne se gêne pas pour écrire : "On ne peut pas exclure qu'un certain chômage comporte également des avantages. Un marché du travail détendu facilite, pour les entreprises, la recherche d'une utilisation optimale des places de travail. La politique du personnel gagen en rationalité : la productivité moyenne du travail s'améliore".

Ne nous étonnons donc pas si le patronat vient prétendre maintenant que les 40 h. ne peuvent permettre de résorber le chômage...

Or c'est faux : le Conseil fédéral lui-même, dans son "message", indique que, selon lui, les 40 h. nécessiteraient la création de 300.000 nouveaux emplois. En France, en 1967, une commission officielle chargée d'examiner les conséquences du retour à 40 h. estimait que cela nécessiterait l'embauche de 800.000 nouveaux salariés.

En Autriche, depuis 22 mois que les 40 h. sont introduites, il n'y a plus de chômage partiel, le nombre des chômeurs complets a diminué de 1,3 à 1,1 % en août 76 et le nombre de personnes occupées (2,74 millions) a atteint un niveau record (Smuv-Zeitung, 13.10.76).

Au moment où l'on compte officiellement plus de 15.000 chômeurs complets, total qui ne comprend pas les immigrés partis d'eux-mêmes ou non réengagés, et où le Conseil fédéral admet qu'en fin 1976 le taux de chômage va réaugmenter, l'introduction des 40 h. s'impose comme une nécessité.

Songeons simplement qu'en diminuant de 10 % le temps de travail chez Sulzer, Buhrle et BBC on dégagerait grosso modo 5.000 postes de travail ...

Certes, le patronat a encore là une réponse : à quoi sert-il de dégager des emplois dans une région, alors que le chômage est fort dans une autre région. Vous voulez condamner les travailleurs à se déplacer.

Sinistre argument dans la bouche de ceux qui sont précisément les plus impitoyables licenciés et déplaceurs de main d'oeuvre. Que l'on se rappelle Bulova et bien d'autres cas, où le patronat n'a pas hésité à fermer une usine, à déplacer sa production dans une autre région (Bally à Sion par exemple), voire un autre pays ...

Nous estimons que si le temps de travail est réduit par voie législative, il l'est justement partout et donc des possibilités de travail peuvent surgir à proximité des lieux d'habitation des chômeurs. Par ailleurs, ce que nous devons revendiquer, dans des cas de déplacements inévitables, c'est un recyclage et les frais de transport et de déménagement payés par les patrons.

INTERNATIONAL : DES 40 HEURES AUX 35 HEURES

D'après une étude du BIT, en 1973, les pays suivants connaissaient les 40 heures comme heures "normales" de travail, c'est-à-dire fixées par la loi ou des conventions collectives :

Législation pour les 40 heures : Australie, Canada, Finlande, France, Nouvelle-Zélande, Suède et USA, Autriche (1975). En France, il s'agit d'une législation datant de 1936, mais "gelée" après guerre, si bien que les 40 h. sont loin d'y être acquises.

Conventions collectives pour les 40 heures : Belgique (généralisées depuis 1975), RFA (certaines industries), Irlande (région de Dublin), Italie, Grande-Bretagne, Danemark (1976).

Législation pour les 41 heures : URSS

Législation pour les 42 heures : Yougoslavie

Conventions collectives pour les 42 heures : Belgique (certaines industries), Luxembourg, Japon.

De plus, si l'on examine les heures réelles, Norvège, Danemark et Suède ont des horaires inférieurs à 40 h., proche de 35 heures.

Une comparaison en heures réelles, est instructive et montre que la Suisse continue à être l'un des pays d'Europe où le temps de travail est le plus long :

1974	Suisse	44,1 h.	(heures rémunérées)
	RFA	41,7	" "
	USA	40,4	" "
	Canada	39,0	" "
	Autriche	35,8	" "
	Norvège	33,5	" "

Avec la crise, le temps réel de travail a probablement baissé en Suisse. Les patrons parlent de 37 heures dans l'industrie. Mais il s'agit là évidemment de 37 heures avec le chômage partiel et les réductions de salaire imposées aux travailleurs ... D'ailleurs la statistique de l'OFIAMI contredit ce chiffre : 43,4 h. en moyenne dans l'industrie et 46,2 dans le bâtiment au 2e trimestre 1976.

Le temps de travail en Suisse reste l'un des plus longs d'Europe, alors qu'en 1978 les pays du Marché Commun introduiront tous les 40 heures !

40 heures immédiatement pour la santé de tous

Le temps de travail dans l'imprimerie (2e trimestre 1975)

RFA	40 h.
Belgique	40 h. et 36 h. de nuit
Danemark	40 h. et 36 h. de nuit
France	40 à 47 h. (36 h. dans la presse)
Grande-Bretagne	40 h. et 32 h. à 35 h. de nuit
Islande	40 h. et 30 h. de nuit
Italie	40 h. et 36 h. de nuit
Norvège	42 h. et 33 h. de nuit

Vers les 35 heures

Comme on le voit, les 40 h. ne constituent pas un avenir lointain : elles sont déjà appliquées, ou en passe de l'être très prochainement, dans la plupart des pays industrialisés.

Qui plus est, les organisations syndicales revendiquent maintenant des diminutions d'horaire au-delà des 40 h. La Confédération européenne des syndicats (37 millions de syndiqués), dont fait partie l'Union syndicale suisse, a décidé d'inscrire les 35 heures à son programme d'action (avril 76).

Autant de raisons d'imposer aujourd'hui les 40 h. en Suisse !

Sources : Lutte syndicale, 19.5.76
Gutenberg, 9 et 16.9.76
Rapport du Conseil fédéral sur l'initiative 40 h. BIT

Article repris du Bulletin no 2 (épuisé)

Le Conseil fédéral, dans son Message aux Chambres, ne rejette pas seulement l'Initiative populaire pour la semaine de 40 heures, mais s'oppose à toute diminution légale du temps de travail en affirmant qu'il n'y a aucune raison sur le plan de la santé publique qui justifie une telle réduction :

"De toute façon, un travail effectué sur 45 ou 50 heures par semaine n'est pas dommageable pour la santé." Conseil fédéral, Message du 26 novembre 1975.

Cet article se veut une première contribution pour démentir les allégations du Conseil fédéral.

On note dans l'appel pour les 40 heures (Bulletin du Comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures, No 1, mars 1976) : "Les spécialistes de la médecine du travail ont pu constater que la journée de 9 heures actuellement généralisée sur une semaine de 5 jours entraîne des troubles de santé chez d'innombrables travailleurs."

Que voyons-nous entre autres autour de nous ?

- un nombre considérable d'accidents de travail,
- une augmentation des maladies cardiovasculaires,
- un vieillissement précoce de nombreux travailleurs et travailleuses,
- une consommation (prescription) abusive de médicaments (antidépresseurs - analgésiques - etc.).

Les accidents du travail

D'après les statistiques du Bureau International du Travail (Rapport annuel du BIT 1974), la Suisse est un des pays où le travail est proportionnellement le plus meurtrier.

Accidents mortels pour 1 000 salariés, par année (300 jours) : SUISSE

	fabrique	construction	chemin de fer
Suisse	0,14	0,66	0,39
RFA	0,17	0,37	0,26
Italie	0,09	0,53	0,10
Pays-Bas	0,04	0,13	0,11
G-B	0,04	0,21	0,25

(Allemagne et Grande-Bretagne 1973, Suisse et Pays-Bas 1972, Italie 1971)

Une comparaison internationale est instructive :

Accidents mortels pour 1 000 salariés, sur un an (300 jours) : INTERNATIONAL

	industrie (1973)	construction (1973)
Finlande	0,07 (1971)	0,31 (1971)
Allemagne	0,17	-
Hongrie	0,10	0,24
Italie	0,08	0,51
Hollande	0,04	0,12
Belgique	0,13 (1968)	-
Espagne	0,06	0,35
Turquie	0,19	-
Norvège	0,09 (1972)	0,15 (1972)
Suisse	0,13	0,63

A ces statistiques, nous en joignons une autre qui montre clairement que la fréquence des accidents de travail est d'autant plus élevée dans une branche de l'industrie que la durée de travail est grande. (Chiffres tirés de la CNA - Caisse d'assurances Lucerne).

Nombre d'accidents d'entreprises pour 10 millions d'heures de travail en fonction de la branche

Branche	accidents	cas d'invalidité	accidents mortels
Bâtiment	1 328	22	3,0
Ind. du bois et papier	1 074	24	1,2
Métallurgie	1 044	10	0,8
Industrie chimique	783	10	0,9
Horlogerie	341	4	0,1

période 1963/1967

Dans la période d'observation, le bâtiment, l'industrie du bois ainsi que la métallurgie avaient le plus grand nombre d'heures de travail hebdomadaires.

Les causes des accidents du travail ne se trouvent pas seulement, ni même d'abord, dans les conditions du travail proprement dit. Elles résident également dans les conditions de vie des travailleurs, dans l'usure nerveuse due aux logements trop sonores, aux transports bondés et aux trajets trop longs, etc.

Que faisons-nous ? Formons-nous suffisamment de médecins du travail, peuvent-ils appliquer les textes réglementaires ? Au profit de qui sont ces textes réglementaires ? Les médecins du travail sont coincés entre d'une part la santé des travailleurs et d'autre part la pression du patronat soucieux de la rentabilité de l'entreprise.

Prenons un seul exemple : la surdité professionnelle. On peut lire sur cette maladie dans "Médecine sociale et préventive" 19, 177-183 (1979) :

"Le déficit permanent de l'audition dû au bruit est une infirmité grave. Elle atteint beaucoup d'ouvriers exposés pendant des années à des bruits excessifs dans l'industrie."

Parmi beaucoup d'autres exemples, cet article cite une étude récente effectuée à Genève : "A Genève, 694 ouvriers de 5 entreprises métallurgiques ont été examinés qui étaient exposés, d'après les mesures effectuées par la CNA, à de hauts niveaux sonores. Parmi ces 694 ouvriers, l'auteur a découvert 60,2 o/o de surdité professionnelle." (souligné par nous).

Aux travailleurs, aux syndicats de se battre pour que la médecine du travail passe d'une médecine patronale à une médecine au service des travailleurs.

Augmentation des maladies cardiovasculaires

Ces dernières années nous remarquons une augmentation de l'intensification du travail; les patrons accélèrent le temps de travail, introduisent de nouveaux systèmes d'accords de salaire et même dernièrement effectuent un chantage au licenciement pour augmenter les cadences. Mais ce travail intensif ne va pas sans autre, il produit une grave surcharge physique et psychique chez le travailleur. Pour ré-

cupérer 9 heures de travail intensif, l'homme a besoin aujourd'hui de plus de temps qu'autrefois (plus de sommeil, meilleures possibilités de détente, etc.). D'un autre côté, les restes de fatigues sont reportés au lendemain et s'accumulent — pourquoi trouve-t-on une fréquence d'accidents du travail plus élevée le vendredi que le reste de la semaine ? — Comme le travail perd en diversité pour gagner en monotonie, le travailleur se fatigue — plus forte concentration — pour garder son attention en éveil. Cette très forte concentration atteint le système nerveux en entier, ayant des conséquences tant sur le bien-être psychique que sur le physique. D'ailleurs dans la plupart des atteintes, on ne peut plus séparer aujourd'hui les influences physiques des influences psychiques.

Temps de travail et accidents

"Le temps de travail dépassant 8 heures a régulièrement pour conséquence que le taux d'accidents augmente pendant les 2-3 dernières heures, alors qu'avec 8 heures par jour, ce taux n'augmente que dans la dernière heure et seulement pour des postes particulièrement exposés."

Dr P. Kaufmann : Vierzigstundenwoche in der Schweiz ? Dissertation, Bâle, 1957, p. 118.

Répartition des accidents de travail en Suisse suivant le jour ou l'heure

Par jour de la semaine	Par heure de la journée	
dimanche	0,6 o/o	0 - 8 h. 9,8 o/o
lundi	20,5	8 - 10 21,3
mardi	19,8	10 - 12 16,6
mercredi	17,5	12 - 14 9,3
jeudi	17,6	14 - 16 25,4
vendredi	20,2	16 - 18 14,1
samedi	3,8	18 - 24 3,5

(source : statistiques de la CNA, période 1968-72)

Que voyons-nous entre autres ?

— une augmentation rapide des maladies cardiovasculaires. Ces dernières années, dans la répartition pour cause de décès, ce sont les maladies de l'appareil circulatoire qui occupent, et de très loin, le 1er rang avec 43 o/o des décès, dont 17,5 o/o sont attribuables à l'artériosclérose. (au début du siècle, l'ensemble des maladies de l'appareil circulatoire représentait 13 o/o des décès.).

En Allemagne, d'après l'étude de Heinz Schmidt : Schritt für Schritt. Zum Problem der Arbeitszeitverkürzung (VHTL 2. Auflage 1958), "chez les gens au-dessus de 65 ans incapables de travailler, environ 1/3 des hommes et un peu plus de 50 o/o des femmes, le sont à cause de maladies cardiovasculaires."

Vieillesse précoce

Des différences significatives apparaissent au niveau de groupes sociaux et nous montrent que certains groupes vieillissent prématurément par rapport à d'autres.

Mode d'accès à la rente vieillesse

(statistiques tirées de la Sécurité sociale allemande pour 1970)

	ass. vieillesse pour ouvrier	ass. vieillesse pour employé
pour incapacité de travail	13,6 o/o	10 o/o
	52,5 o/o	
pour incapacité de gain	38,9 o/o	26,7 o/o
	36,7 o/o	
pour accomplissement de la 60ème année	2,5 o/o	3,8 o/o
pour accomplissement de la 65ème année	45 o/o	59,5 o/o

Dans ce tableau, nous pouvons voir que plus de 50 o/o des ouvriers, de par les cadences, les conditions de travail, le nombre d'heures de travail n'atteignent pas l'âge de la retraite de 65 ans.

Une consommation abusive de médicaments

Un nombre d'heures de travail considérable, le travail au rendement, l'intensification du travail, des conditions d'hygiène déplorables provoquent, personne ne le nie, un sentiment de malaise, des maux de tête, des insomnies qui avec le temps débouchent sur des maladies graves. Alors, que fait la grande majorité des travailleurs et travailleuses pour pouvoir supporter ces conditions ? — On ne leur donne pas la possibilité d'arrêter le travail, de se soigner. D'ailleurs, même soignés, les conditions restent les mêmes ! Ils prennent des cachets anti-douleurs, des somnifères le soir, des stimulants le matin au grand profit des trusts pharmaceutiques et du patronat.

L'augmentation rapide des chiffres d'affaires de l'industrie pharmaceutique témoigne du prix que les travailleurs, en particulier, paient à la société pour se donner l'illusion du bien-être. Par exemple, Hoffmann-La Roche annonce pour 1975 un chiffre d'affaire de 4,75 milliards de francs suisses dont les 60 o/o sont fournis par des médicaments comme le Valium, le Librium, etc.

Bien entendu on peut nous rétorquer que les cachets anti-douleurs, certains calmants sont en vente libre; mais que dire des milliers d'antidépresseurs prescrits par les médecins ? Pharma-Information Bâle (Service d'information des maisons de recherche pharmaceutique Ciba-Geigy, Roche et Sandoz) a édité en décembre 1975 une brochure intitulée : "De l'électrochoc aux antidépresseurs : coût et avantages de la pharmacothérapie" (auteurs M. Brand, A. Menel de l'Institut d'Économie d'entreprise de l'École des Hautes Études économiques et sociales de Saint-Gall ainsi que M. Escher et B. Horisberger du Centre de Recherche interdisciplinaire sur la Santé, Saint-Gall). On y lit qu' "en 1973, 1 045 000 consultations, parmi toutes celles qu'ont effectuées les praticiens, ont permis de poser le diagnostic d'une dépression; 228 000 cas de dépression récents ont été reconnus (soit 3,5 o/o de la population." (page 10). Plus loin (page 13) :

Chiffre d'affaires en Suisse des antidépresseurs en prix public (francs suisses)

Année	Pharmacies	Hôpitaux	Médecins	Total (1)
1972	8 960 000.	870 000.	2 160 000.	11 990 000.
1973	10 030 000.	1 090 000.	2 210 000.	13 330 000.

(1) les livraisons d'un canal de distribution à l'autre font que le total dépasse la réalité d'environ 15 o/o

En une année nous voyons donc une augmentation de plus d'un million de francs !... Sans commentaires...

Un des chapitres de cette brochure nous indique clairement le seul but de la médecine : la réparation de la force de travail. Ainsi le tableau 5 page 22 :

Influence des antidépresseurs sur la capacité de travail

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de dépressions avec arrêt de travail	16 000	36 500	52 500
Avantage dû aux antidépresseurs (en jours)	365 000	1 150 000	1 515 000
Nombre de dépressions sans arrêt de travail	40 000	180 000	220 000
Avantage dû aux antidépresseurs (capacité de rendement)	32,9 o/o	33,3 o/o	33,2 o/o

ainsi que les commentaires (pages 22 et 23) :

- "environ 52 500 dépressifs ayant interrompu leur travail ont pu, grâce aux antidépresseurs, le reprendre au total 1,5 millions de jours plus tôt qu'ils ne l'auraient fait sans médicament.
- 220 000 dépressifs n'ayant pas interrompu leur travail ont, grâce aux antidépresseurs, un rendement de 33 o/o plus élevé que sans médicaments."

Cyniquement, les auteurs de l'étude calculent le gain gagné à l'économie suisse — au détriment de la santé des travailleurs — à travers la prescription abusive d'antidépresseurs : "Ainsi en 1973, 14 400 malades masculins aptes au travail ont pu, grâce au traitement antidépresseur, fournir un apport complémentaire de 18,3 millions de francs suisses au produit national brut." (pages 22-23).

Et plus loin : "Ainsi en 1973, 16 400 patientes aptes au travail ont pu, grâce aux antidépresseurs, fournir un apport

complémentaire de 18,9 millions de francs suisses au produit national brut."

Pierre Gilliard dans son étude "Vieillesse démographique et planification hospitalière", Service de la Santé publique — Canton de Vaud, 1969, note au sujet de l'influence du travail sur la santé : "Le rythme accéléré du travail professionnel, le surmenage, les assauts de la civilisation technicienne (bruit, pollution), les sollicitations de la vie urbaine, les adaptations successives aux changements de la vie moderne... mettent la santé à rude épreuve". En ce qui concerne la longévité, il note que "c'est surtout le développement de la médecine sociale et préventive (souligné par nous) et toutes les mesures de prophylaxie qui permettront d'accroître l'espérance de vie."

CONCLUSION

La diminution de la journée de travail est une vieille revendication du monde ouvrier. Ainsi nous pouvons lire dans "Lénine et la protection de la santé" de Boris Potulow, Verlag Volk und Gesundheit, Berlin 1970, qu'une série de revendications furent posées lors du deuxième Congrès du Parti social-démocrate russe (au début de ce siècle) entre autres :

"Restriction de la journée de travail à 8 heures, respectivement 4-6 heures dans les ateliers particulièrement malsains pour la santé, diminution du temps de travail journalier pour les jeunes de 16 à 20 ans à 4 heures. Interdiction de travailler de nuit pour les femmes et les jeunes. En outre il fut encore revendiqué 8 semaines de congé avant et après un accouchement avec paiement intégral du salaire de la femme, soins médicaux et pharmaceutiques gratuits et une sécurité sociale complète pour les travailleurs."

Comme conclusion à cette première contribution, rappelons ce que nous disions dans le bulletin No 1 (mars 1976) :

"La revendication de 40 heures a une portée concrète, immédiate pour lutter contre les cadences infernales et les conséquences sur la santé physique et nerveuse des travailleurs; ces derniers vendent leur force de travail : ils n'ont pas, en plus, à vendre leur santé."

Genève, le 8 juin 1976

CONTRE LA DOUBLE JOURNEE DE TRAVAIL DES FEMMES

Les plus mauvaises conditions de travail

Les salaires les plus bas : la majorité des femmes employées dans l'industrie travaillent dans les secteurs "typiquement féminins" (textile, habillement, alimentation), où elles occupent les emplois les moins qualifiés et les plus mal payés.

Le temps de travail le plus long : dans les hôpitaux - où 70 - 80 % des travailleurs sont des femmes - la semaine est de 50 - 55 heures. Le personnel de maison, composé avant tout de femmes, effectue 60 heures par semaine.

Les dernières embauchées et les premières licenciées : avec les immigrés, les femmes forment l'armée de réserve de main-d'oeuvre, dans laquelle les patrons vont puiser en période de haute conjoncture, mais qu'ils renvoient dès que les affaires sont moins bonnes.

Quelques exemples dans l'horlogerie en 1975 : FLUCKIGER, Saint-Imier : toutes les femmes mariées sont licenciées en mars 1975.

ZENITH-TIME, Le Locle : toutes les femmes sont licenciées. A fin avril, 24 % des chômeurs enregistrés dans le canton de Genève sont des femmes, contre 45 % dans le canton de Neuchâtel, canton horloger. Et les chiffres réels sont bien supérieurs puisque une majorité de femmes ne sont pas considérées comme chômeuses lorsqu'elles "retournent dans leur foyer".

Chez OMEGA, 80 % des femmes mariées travaillant dans les ateliers mécaniques ne sont occupées qu'à 50 %, alors que le travail à 100 % est la règle pour les hommes.

LECOULTRE, au Sentier : les hommes mariés chôment à 10 %, les célibataires à 20 % et les femmes mariées à 30 %.

EBAUCHES SA à Fontainemelon : là, on a tout d'abord tenté de décourager les femmes en fermant la crèche d'entreprise. Puis on a pris des mesures plus directes : 60 femmes sur 70 licenciées.

40 heures immédiatement et sans diminution de salaire, c'est une amélioration non négligeable des conditions de travail de toutes les travailleuses. Les 40 heures sont particulièrement urgentes pour celles qui travaillent 50 à 60 heures :

C'est aussi une réponse aux licenciements :
TRAVAILLONS MOINS, TRAVAILLONS TOUS (ET TOUTES).

A la maison ...

Le "travail" terminé, ce n'est pas fini : repas, vaisselle, lessive, devoirs des enfants ...

Une enquête de l'OCDE (1) faite à Zurich auprès de femmes mariées travaillant à plein temps, révèle qu'une femme consacre 24 heures par semaine au ménage si elle n'a pas d'enfants, et 33 heures si elle en a deux.

Dans une enquête plus récente effectuée à Lausanne, on apprend que "la moitié des femmes actives interrogées estiment qu'ensemble leur travail professionnel et ménager implique en moyenne 78 heures de travail par semaine" (2).

D'autre part, toutes les enquêtes confirment que la participation du mari aux travaux du ménage et aux soins aux enfants reste minime.

Toute travailleuse est astreinte à une double journée de travail. Qu'une de ces journées diminue de 5 ou 10 heures, ce n'est tout de même pas négligeable.

Les 40 heures, pourquoi faire ?

Mais 40 heures de travail salarié + 25 ou 30 heures de travail à la maison (non payé celui-là), cela fait encore 65 à 70 heures. Le travail à la maison n'en diminue pas pour autant. 5 heures de moins c'est donc bien insuffisant.

Aussi les 40 heures pourraient être l'occasion pour les femmes travailleuses de s'organiser pour lutter contre la double journée de travail. En 1970, seulement 5,1 % des travailleuses se trouvaient dans les syndicats, contre 22,8 % de leurs collègues masculins.

Ce n'est pas isolée chacune dans son foyer, mais ensemble que les femmes pourront définir les revendications qui leur sont propres. C'est ensemble qu'elles pourront exiger :

- des hommes qu'ils partagent les tâches domestiques
- des patrons l'égalité de salaire et l'égalité de l'emploi
- des patrons et de l'Etat la création de crèches gratuites et de qualité, de lavoirs et de cantines bon marché
- que l'ensemble du mouvement ouvrier (syndicats et partis de gauche) reprenne à son compte ces revendications.

(1) Viola Klein "L'emploi des femmes" OCDE 1965

(2) Activité professionnelle de la femme mariée
Ville de Lausanne, mai 1974

Quelques exemples dans l'horlogerie en 1975

FLUCKIGER, Saint-Imier : toutes les femmes mariées sont licenciées en mars 1975.

ZENITH-TIME, Le Locle : toutes les femmes sont licenciées.

A fin avril, 24 o/o des chômeurs enregistrés dans le canton de Genève sont des femmes, contre 45 o/o dans le canton de Neuchâtel, canton horloger. Et les chiffres réels sont bien supérieurs puisque une majorité de femmes ne sont pas considérées comme chômeuses lorsqu'elles "retournent dans leur foyer".

Chez OMEGA, 80 o/o des femmes mariées travaillant dans les ateliers mécaniques ne sont occupées qu'à 50 o/o, alors que le travail à 100 o/o est la règle pour les hommes.

LECOULTRE, au Sentier : les hommes mariés chôment à 10 o/o, les célibataires à 20 o/o et les femmes mariées à 30 o/o.

EBAUCHES SA, à Fontainemelon : là, on a tout d'abord tenté de décourager les femmes en fermant la crèche d'entreprise. Puis on a pris des mesures plus directes : 60 femmes sur 70 licenciées.

TROP DE TEMPS LIBRE ?

Au bout du compte, patrons et Conseil fédéral découvrent leur vrai visage lorsqu'ils en viennent à parler des loisirs : les travailleurs ne sauraient que faire de leur temps libre !

"Dans une certaine mesure la réduction du temps de travail, visant à favoriser les loisirs, peut concourir à renforcer l'éthique anti-travail, c'est-à-dire une situation où la valeur des loisirs est rehaussée aux dépens de la motivation au travail". (Journal des Associations patronales, 22.3.73).

Dans leur scandaleux mépris pour les travailleurs, ces Messieurs se contredisent ! Pour les premiers, les salariés auraient besoin de la "protection" des lois (maintenant un temps de travail élevé) pour ne pas faire trop de travail "noir". Pour les seconds, les salariés auraient besoin de la même protection pour ne pas devenir des fainéants ! En fait, l'un et l'autre ne sont que les deux faces de la même médaille : pour la bourgeoisie, un travailleur n'est bon qu'à travailler, il ne sait rien faire d'autre si ce n'est perdre son temps ! Ceux qui possèdent et gouvernent sont des gens "civilisés" qui savent cultiver leur temps libre pour de "vraies valeurs" (des collections de tableaux, par exemple, placement tranquille du traficant d'armes Buhle; des concerts élégants comme ceux de Paul Sacher, de Hofmann-La Roche, etc...). Mais ceux qui ne possèdent rien ne sauraient que "s'abrutir" davantage dans le travail "noir" ou dans des loisirs amoraux (puisque, pour ces Messieurs, la seule morale d'un travailleur doit être l'"éthique du travail").

Quel cynisme ! L'abrutissement des travailleurs est le résultat de leur abrutissement au travail. Ceux qui jugent de si haut l'emploi du temps libre des salariés devraient se rapporter à l'histoire et se souvenir des conditions de vie dans les quartiers prolétariens typiques des grandes villes industrielles avant la Guerre Mondiale, lorsque le temps de travail était encore de 10 ou 14 heures : l'abrutissement (p. ex. l'alcoolisme) était le plus répandu là où la journée de travail était la plus longue ! Il en va de même aujourd'hui, sous d'autres formes bien sûr, mais pour une même raison; celui qui est contraint

d'user toute sa force vitale pour exécuter un travail monotone et se maintenir en vie n'a plus guère d'énergie, en fin de journée, pour autre chose que se reposer et se nourrir, s'occuper du ménage et des enfants, consommer les programmes de TV qu'on lui offre. Quant à ceux qui parlent de travail "noir", ils se condamnent eux-mêmes : ils avouent que les salaires sont trop modestes pour tourner !

Pour cette raison aussi, la lutte pour plus de temps libre est vitale pour les salariés, pour le mouvement ouvrier. Oui, nous refusons cette "éthique du travail" que défendent les Associations patronales parce qu'elles maintiennent la division entre ceux qui ne sont bons qu'à bosser et ceux qui ont le temps de s'occuper des affaires de l'Etat, de la gestion de l'économie, de leur culture personnelle ! Davantage de temps libre, c'est la possibilité de sortir de cette situation, de libérer des énergies nouvelles, abruties chez les travailleurs par la société capitaliste, de favoriser leur émancipation culturelle, sociale, politique. Et c'est bien cela que redoutent les Associations patronales derrière leur verbiage sur "l'éthique du travail".

Sans doute, davantage de loisirs ne signifie pas forcément un épanouissement plus grand. Nous parlons donc consciemment d'une possibilité qui est à exploiter. Mais à sa réalisation s'opposent les intérêts des patrons. En effet, les capitalistes ne voient dans la sphère des loisirs qu'un nouveau marché d'écoulement, très rentable pour l'accumulation des profits. Par la machinerie publicitaire et la manipulation continue des mass-média, ils cherchent à empêcher que les travailleurs articulent leurs propres besoins et essaient de les pousser dans une attitude de consommation passive. Ceci non seulement pour leur vendre leurs produits et leurs services, mais aussi pour les priver le plus possible de leur liberté critique, dans la vie privée comme au travail.

Le combat pour la diminution du temps de travail est ici plus que jamais nécessaire. Non pas pour apporter de l'eau au moulin de la "société de consommation" et de l'industrie des loisirs, mais pour que les salariés, l'écrasante majorité de la population, puissent enfin avoir le temps de développer leurs loisirs selon leurs besoins, de s'occuper de l'urbanisme de leur quartier, de l'activité syndicale dans leur entreprise ou leur bureau, d'impulser des forces créatrices et culturelles nouvelles. Partout où il a su "prendre son temps", le mouvement ouvrier a su aller dans ce sens. Cette tradition, ensevelie sous les années de "paix du travail" de guerre froide, de collaboration de classe, peut être revigorée par le combat pour la diminution

du temps de travail. Il en va du renforcement du mouvement ouvrier dans son ensemble, et, somme toute, de la société nouvelle socialiste, que les travailleurs veulent pouvoir avoir le temps de réaliser !



Tiré du Bulletin "40 H. maintenant" du Comité pour les 40 H. de Genève, octobre 1976

LETTRE OUVERTE D'UN TRAVAILLEUR A UN CAPITALISTE

La marchandise que je t'ai vendue se distingue de la courbe des autres marchandises, parce que son usage crée de la valeur, et une valeur plus grande qu'elle ne coûte elle-même. C'est pour cela que tu l'as achetée. Ce qui pour toi semble accroissement de capital est, pour moi, excédent de travail. Toi et moi, nous ne connaissons sur le marché qu'une loi, celle de l'échange des marchandises. La consommation de la marchandise appartient, non au vendeur qui l'aliène, mais à l'acheteur qui l'acquiert. L'usage de ma force de travail t'appartient donc. Mais, par le prix quotidien de sa vente, je dois chaque jour pouvoir la reproduire et la vendre de nouveau. Abstraction faite de l'âge et d'autres causes naturelles de dépérissement, je dois être aussi vigoureux et dispos demain qu'aujourd'hui pour reprendre mon travail avec la même force. Tu me prêches constamment l'évangile de "l'épargne", de "l'abstinence" et de "l'économie." Fort bien ! Je veux, en administrateur sage et intelligent, économiser mon unique fortune, ma force de travail, et m'abstenir de toute folle prodigalité. Je veux chaque jour n'en mettre en mouvement, n'en convertir en travail, en un mot n'en dépenser que juste ce qui sera compatible avec sa durée normale et son développement régulier.

Par une prolongation outre mesure de la journée de travail, tu peux en un seul jour mobiliser une plus grande quantité de ma force que je n'en puis remplacer en trois. Ce que tu gagnes en travail je le perds en substance. Or l'emploi de ma force et sa spoliation sont deux choses entièrement différentes. Si la période ordinaire de la vie d'un ouvrier, étant donné une moyenne raisonnable de travail, est de trente ans, la valeur moyenne de ma force que tu me payes par jour, forme $\frac{1}{365 \times 30}$ ou $\frac{1}{10.950}$ de sa valeur totale. La consommes-tu dans dix ans, eh bien ! Tu ne payes, dans ce cas, chaque jour, que $\frac{1}{10.950}$ au lieu de $\frac{1}{3.650}$ de sa valeur entière, c'est-à-dire tu ne me payes que 1/3 de sa valeur journalière, tu me voles donc chaque jour 2/3 de ma marchandise ! Tu payes une force de travail d'un jour quand tu en uses une de trois. Tu

violes notre contrat et la loi des échanges. Je demande donc une journée de travail de durée normale, et je la demande sans faire appel à ton coeur, car, dans les affaires, il n'y a pas de place pour le sentiment. Tu peux être un bourgeois modèle, peut-être membre de la Société protectrice des animaux, et, par-dessus le marché, en odeur de sainteté; peu importe. La chose que tu représentes vis-à-vis de moi n'a rien dans la poitrine; ce qui semble y palpiter, ce sont les battements de mon propre coeur. J'exige la journée de travail normale, parce que je veux la valeur de ma marchandise, comme tout autre vendeur.

Celui qui, ici, résume en une formule lapidaire ("Ce que tu gagnes en travail, je le perds en substance") l'essence même de l'exploitation capitaliste de l'homme, c'est Marx qui, après avoir démonté le froid mécanisme du système et montré que le capitaliste, comme tout acheteur, cherche à tirer de la valeur d'usage de sa marchandise (le travailleur) le plus grand parti possible, il donne vie à la voix anonyme des exploités : "Tout à coup, écrit-il, s'élève la voix du travailleur qui jusque-là était comme perdu dans le tourbillon de la production" ...

Et il conclut en soulignant que la réglementation de la journée de travail se présente dans l'histoire de la production capitaliste comme "une lutte séculaire pour les limites de la journée de travail, lutte entre le capitaliste, c'est-à-dire la classe capitaliste et le travailleur, c'est-à-dire la classe ouvrière".

1) Toutes citations empruntées au Capital, 3e section, ch. 10, paragraphe I sur la "limite de la journée de travail" (Ed. La Pléiade, tome I, p. 789-790)

PRISES DE POSITIONS DIVERSES

Des organisations de plus en plus nombreuses se prononcent pour le soutien de l'initiative POCH-PSA-LMR :

Les Jeunesses socialistes suisses, dans leur conférence des 26/27 juin derniers
Le Parti socialiste lausannois, le 31 septembre
Le parti socialiste vaudois, lors de son congrès du 2 octobre
Les sections 1, 2, 6, 7 et 8 du Parti socialiste de la ville de Zurich
La section Sankt-Johann du Parti socialiste bâlois
Le Parti socialiste de Flawil
Le Parti socialiste genevois
Le Parti socialiste de Bienne, section romande
Le Parti du Travail

L'ATEES
Les CLI

La Fédération suisse des Typographes, avec des résolutions de plusieurs de ses sections
L'Association suisse des agents techniques de l'entreprise des télécommunications (ASATET)
La FOBB jurassienne
L'Association des employés de librairie
La Confédération romande du travail (CRT)
Sections FCOM de Nyon, Fribourg, Jura

D'autre part, de nombreuses fédérations ou sections syndicales ainsi que des organisations politiques ont décidé la liberté de vote le 5 décembre :

La FOBB de Bellinzone demande au comité central de la FOBB de prononcer la liberté de vote.

Le comité central du Parti socialiste suisse propose au prochain congrès des 30-31 octobre à Montreux une motion pour la liberté de vote.

L'Union-PTT est actuellement en discussion; une indication pour la liberté de vote n'est pas exclue.

La section APV de la Fédération des cheminots, section de Lausanne s'est également prononcée pour la liberté de vote.

Telle est la situation début octobre ...

Des articles sur les 40 heures

Dans la Voix Ouvrière du 25 septembre, une page sur les 40 heures

Dans le Peuple Valaisan du 27 août, et le Point (organe du PS neuchâtelois), sept. 76, un long article de Jean-Noël Rey, secrétaire du groupe socialiste des Chambres fédérales

Dans Helvetische Typographia, numéros de fin septembre : plusieurs prises de position intéressantes à propos du projet d'initiative de l'USS

Dans le Gutenberg des 9 et 16 septembre, une comparaison des temps de travail dans les arts graphiques au niveau européen

Dans la lutte Syndicale du 19 mai 76, la durée du travail dans les pays industriels

Dans Infra-Rouge (organe des JS romandes), juin-juillet 76, un article sur les 40 heures

Dans Viva (organe du Viva Kollektiv), juin 76, une étude sur les 40 h. et la construction aux Grisons

Dans Infra-Rot (JSS) de juin 76, une longue présentation de la question des 40 h.

Dans la Brèche, depuis juin : une série d'articles et d'interviews sur les 40 h. et le temps de travail, la situation économique, etc.

Dans le National-Zeitung du 11 sept. un article de B. Kappeler : Wieviel Arbeit braucht der Mensch ?

Dans Domaine Public du 14.10.76, un article intitulé : un objectif moyen

144 personnes se prononcent publiquement pour les 40 heures au Jura

Une pétition de soutien à l'initiative POCH-LMR-PSA pour les 40 heures lancée dans le Jura par la LMR et le PS jurassien a réuni 144 signatures de salariés des milieux les plus divers. A noter les 40 signatures de travailleurs de la TORNOS à Courgenay.

NOUVELLES DES COMITES LOCAUX ET DU COMITE NATIONAL

Le Comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures se compose actuellement (début octobre) des organisations suivantes :

POCH, LMR, PSA, Jeunesses socialistes suisses, Parti socialiste valaisan, Parti socialiste jurassien, Kritisches Oberwallis, Viva Kollektiv (Grisons), la Schweizerische Gesellschaft für ein soziales Gesundheitswesen.

Plusieurs organisations observatrices jusqu'à maintenant sont également présentes au comité : le Gewerkschaft Erziehung und Kultur, la Fédération suisse des typographes, le Gewerkschaft Erziehung.

D'autres contacts sont en cours pour élargir le comité dans la période qui s'ouvre.

Le comité national a décidé des moyens de sa campagne, en collaboration avec les comités locaux. Une affiche nationale, un autocollant ainsi qu'un tract national sont en préparation.

Les comités locaux

La campagne prend forme; dans la plupart des grandes villes de Suisse, des comités unitaires se sont créés, où l'on retrouve, suivant les villes et les régions : les initiants (POCH, LMR, PSA), les Jeunesses socialistes, un parti socialiste cantonal (Tessin) ou certaines sections socialistes (Lausanne, Zurich), des sections syndicales : typographes, VPOD, CRT, SYNTEC (Genève), GKEW, des organisations de l'immigration (ATEES, UGT, CLI, Comitato d'Intesa, LCR), le PdT (au Tessin et à Neuchâtel), l'Association des médecins progressistes (à Lausanne et Genève), le MLF dans certaines villes (Lucerne).

L'éventail des organisations politiques et syndicales qui participent activement ou soutiennent le travail des comités locaux s'élargit de manière réjouissante.

La plupart des comités sont également ouverts à des membres individuels, si bien que de nombreux militants FOBB, FTMH et d'autres fédérations syndicales, participent au travail unitaire.

Plusieurs comités envisagent d'organiser dans le cadre de la campagne une journée d'action pour les 40 h. immédiatement, organisée avec l'ensemble des forces politiques et syndicales si possible (Lausanne, Genève).

Les comités se lancent maintenant dans la campagne : stands en rue, assemblées publiques, débats contradictoires, distributions de tracts, affichage, contacts avec les organisations syndicales, fêtes pour les 40h., etc.

Nous donnons ci-dessous les adresses des comités pour la Suisse romande :

Comité 40 heures Vaud Comité pour les 40 heures Genève
cp 3046 1003 Lausanne cp 126 1213 Onex

Comité 40 heures Fribourg Comité 40 heures Neuchâtel
cp 47 1700 Fribourg 3

Comité 40 heures La Chaux-de-Fonds Comité 40 heures Jura

Comité 40 heures Valais Comité 40 heures Bienne
p.a. Parti socialiste valaisan cp 610 2500 Bienne 1
cp 5 1950 Sion nord

D'autres comités existent présentement à Bâle-Ville, Zurich, Schaffhouse, Winterthur, Lucerne, Zoug, Aarau, Berne, Coire, Brigue et au Tessin.

Commandez le matériel du Comité national et des comités locaux

Affiches, bulletins, autocollants, tracts du Comité national peuvent être commandés à l'adresse : Comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures, case postale 181, 8037 Zurich.

Certains comités locaux annoncent déjà du matériel que vous pouvez aussi commander :

Le comité de Bâle met en vente un badge 40 h. en allemand

Le comité de Genève publie une brochure sur les 40 h. en français

Le comité de Lausanne a édité une affiche historique, celle du premier mai à Lausanne (1er mai 1891) Il s'agit d'une affiche rouge, avec texte très intéressant sur les 3 x 8.

Un document historique et une décoration au mur ! Prix : Fr. 4.-
l'exemplaire. Les comités qui commanderont par grosse quantité
(20 au minimum) bénéficieront d'une remise importante.

Plusieurs expositions itinérantes sont en préparation.

Appel Financier

Comme vous pouvez le penser, une campagne dans toute la Suisse
coûte cher. Nous avons besoin de votre aide, modeste ou
importante, pour financer l'édition du tract national, de
l'affiche nationale et des frais de pose.

Ce sont là les postes les plus importants de notre budget. Les
organisations du Comité national se sont évidemment engagés
à financer une partie de la campagne. Mais c'est encore insuf-
fisant !

Versez votre aide à notre ccp Zurich 80-26 440, Comité national
pour l'introduction de la semaine de 40 heures.

Utilisez le bulletin vert joint à ce dossier.

Les 40 h. à la tv

Pour l'instant, nous ne connaissons que la date de l'émission
à la Télévision romande :

Mardi 30 novembre à 20 h. 15

Ne la manquez pas !